



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ordre de service d'inspection

Direction générale de l'alimentation Services des actions sanitaires Sous-direction de la santé et de la protection des végétaux Bureau de la santé des végétaux 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 0149554955	Instruction technique DGAL/SDSPV/2025-104 11/02/2025
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

DGAL/SDSPV/2024-208 du 03/04/2024 : Ordre de service d'inspection de la surveillance officielle des organismes réglementés (SORE) pour la filière grandes cultures, en France métropolitaine

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 4

Objet : Ordre de service d'inspection de la surveillance officielle des organismes réglementés (SORE) pour la filière grandes cultures, en France métropolitaine

Destinataires d'exécution
DRAAF - SRAL

Résumé : Cet ordre de service d'inspection décline, pour la filière grandes cultures, les modalités de mise en œuvre, en France métropolitaine, de la surveillance des organismes réglementés ou émergents (SORE).

Textes de référence :

- Règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2016 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, modifiant les règlements du Parlement européen et du Conseil (UE) no 228/2013, (UE) no 652/2014 et (UE) no 1143/2014 et abrogeant les directives du Conseil 69/464/CEE, 74/647/CEE, 93/85/CEE, 98/57/CE, 2000/29/CE, 2006/91/CE et 2007/33/CE.

- Règlement d'exécution (UE) 2019/2072 de la Commission du 28 novembre 2019 établissant des conditions uniformes pour la mise en œuvre du règlement (UE) 2016/2031 du Parlement

européen et du Conseil, en ce qui concerne les mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, abrogeant le règlement (CE) n° 690/2008 de la Commission et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2018/2019 de la Commission

Table des matières

1	Introduction	2
2	Lignes directrices pour l'analyse de risque	3
2.1	Facteurs de risque à prendre en compte dans l'analyse de risque réalisée par le DRAAF – SRAL	3
3	Modalités de surveillance	10
3.1	Population cible pour la surveillance	10
3.2	Description et quantification des objets à inspecter	12
3.3	Périodes de prospection	13
3.4	Composantes de la surveillance et protocoles de diagnostic	16
3.5	Articulation avec l'épidémiosurveillance	20
3.6	Articulation avec la gestion de foyer	21
4	Prescriptions SORE 2025 pour la filière Grandes Cultures	22
5	Gestion et valorisation des données : détail des bilans demandés	24

Liste des tableaux

Tableau 1 : Ressources et documents complémentaires	2
Tableau 2 : Facteurs de risques pour la filière Grandes Cultures	3
Tableau 3 : Association des différents facteurs de risque selon les OQ considérés et les filières	9
Tableau 4 : Période de prospection par organisme nuisible	15
Tableau 5 : Couplage de la surveillance.....	18
Tableau 6 : Prescriptions SORE 2025 pour la filière Grandes Cultures.....	23

Les modifications réalisées par rapport à la précédente version de l'instruction technique sont surlignées en gris.

1 Introduction

La filière Grandes Cultures regroupe les productions suivantes : maïs (grain et fourrage), blé, riz, soja, betterave, luzernes et prairies. L'objectif de la présente instruction filière est de fournir les informations nécessaires à la mise en place de la SORE concernant la filière, à savoir :
Des facteurs de risque et éléments à destination des SRALs pour la définition et la mise en œuvre de l'analyse de risque

- L'explicitation des modalités de surveillance pour sa mise en œuvre sur le terrain
- Les prescriptions nationales pour la filière

Le tableau ci-après présente les documents complémentaires à la présente instruction technique.

Nom du document	Informations présentes	Où trouver le document ?
Fiche filière	Informations descriptives concernant la filière Grandes Cultures en France	Sur RESANA : accès au projet RESANA accordé sur demande (agents SRAL et délégataire) par les chef.fe.s de pôle santé des végétaux en SRAL
OM Chapeau SORE	- Contexte de la surveillance, cadre réglementaire et objectifs - Organisation globale de la surveillance - Définitions et généralités sur les modalités de surveillance	Disponible sur BO-Agri : Instruction technique DGAL/SDSPV/2024-444
Protocoles SORE	Description pratique de la mise en œuvre de la SORE (dont le piégeage) par culture et par modalité	Sur RESANA : accès au projet RESANA accordé sur demande (agents SRAL et délégataire) par les chef.fe.s de pôle santé des végétaux en SRAL
Fiches de reconnaissances	Information pour la reconnaissance des principaux OQ	https://plateforme-esv.fr/fiches_diagnostic http://ephytia.inra.fr/
Fiches de reconnaissances	Information sur un ensemble d'organismes nuisibles aux cultures de céréales	http://www.fiches.arvalis-infos.fr (voir les « fiches accident »)
Informations générales classées par organisme nuisible	Information sur l'ensemble des organismes référencés avec des éléments de biologie, de reconnaissance, de répartition, de réglementation etc.	https://gd.eppo.int https://www.cabidigitallibrary.org/journal/cabicompendum

Tableau 1 : Ressources et documents complémentaires

2 Lignes directrices pour l'analyse de risque

2.1 Facteurs de risque à prendre en compte dans l'analyse de risque réalisée par le DRAAF – SRAL

Les différents facteurs de risques sont présentés dans le tableau ci-dessous et associés aux organismes de quarantaine dans le Tableau 3

Code	Type	Description
	Biosécurité	présence / absence ou évaluation semi-quantitative, par exemple bonne / mauvaise
Bio	Agriculture biologique	
Clim	Conditions climatiques	température moyennes et extrêmes / humidité / vent / gel hivernal ¹
Eau	Eau	présence/absence, distance de l'eau, zone inondable, irrigation : zones inondables régulièrement inondée moins favorables. Sols très séchant sableux, moins favorable (Landes) ²
Env	Options de gestion ³	champ / serre
P-PEC	Points d'entrée	proximité port/ gare marchandise/ aéroport / MIN ⁴ (présence / absence ou distance des points d'entrée)
Road	Routes/ voies de communication⁵	présence / absence ou distance des routes et routes efficaces
Rot	Rotation	couplée betterave sucrière, pomme de terre, légumes racines
Seeds	Semences vectrices	
Sol	particules de sols	<i>Meloidogyne</i> (transmis avec le sol)
SolG	Sol associé au gazon	
Type	Type de culture	Sous espèce du végétal, variétés plus sensibles
Urb-Eau	Plan d'eau en zone périurbaine	
Vect	Vecteurs⁶	présence / absence ou densité de vecteurs dans la zone

Tableau 2 : Facteurs de risques pour la filière Grandes Cultures

¹ Grande importance pour les lépidoptères d'origine tropicale ou subtropicale notamment *Spodoptera* sp., *Helicoverpa zea* et *Thaumatotibia leucotreta* ainsi que la bactérie *Xylella fastidiosa*.

² Extrapolation *D. virgifera virgifera*

³ Uniquement champ ouvert mais proximité serres pour *Thaumatotibia leucotreta*

⁴ Les marchés d'intérêts nationaux qui traitent des denrées végétales importées sont particulièrement sensibles car le flux est souvent rapide par le PEC pour des denrées périssables et les écarts de triages et déchets sont stockés à proximité du MIN, risque surtout pour les ravageurs animaux. La surveillance autour de quelques MIN (Rungis, Toulouse) en sus du PEC est un complément indispensable pour les lépidoptères tropicaux. Elle est couplée avec la surveillance de proximité de quelques aéroports (lépidoptères, coléoptères).

⁵ Grande importance pour les espèces de *Diabrotica* dont il a été prouvé que la présence de route était un facteur explicatif pour l'espèce modèle *D. virgifera virgifera*

⁶ Grande importance pour les bactéries et virus

Détail du facteur de risque climatique par rapport au gel hivernal : Le facteur « nombre de jours de gel » est prépondérant pour de nombreux OQP et OQ surveillés dans le cadre des grandes cultures. Il s'agit de l'ensemble des lépidoptères tropicaux dont *Spodoptera frugiperda* et *Thaumatotibia leucotreta* incapables de survivre en extérieur au-delà de l'année d'introduction car incapables de résister au gel hivernal (absence de mécanismes de résistance). Ces conditions sont une constante sur le territoire français avec un effet plus significatif et régulier dans le nord et l'est de la France et dans les zones d'altitude. Ce critère est également valable pour la bactérie *Xylella fastidiosa*⁷.

Les régions présentant un nombre de jours de gel inférieur à 40 (ou moins de 4 jours avec des minimums de température inférieur à -5°C) sont à privilégier par convention et en présence de la culture.

Les zones avec plus de 60 jours de gel annuel sont peu exposées à ces bioagresseurs en extérieur ou hors de l'effet de surcroît thermique lié au centres urbains étendus et denses. C'est le cas des grandes cultures.

L'impact du changement climatique devra entraîner une révision de ce zonage sur un pas de temps de 5 ans.

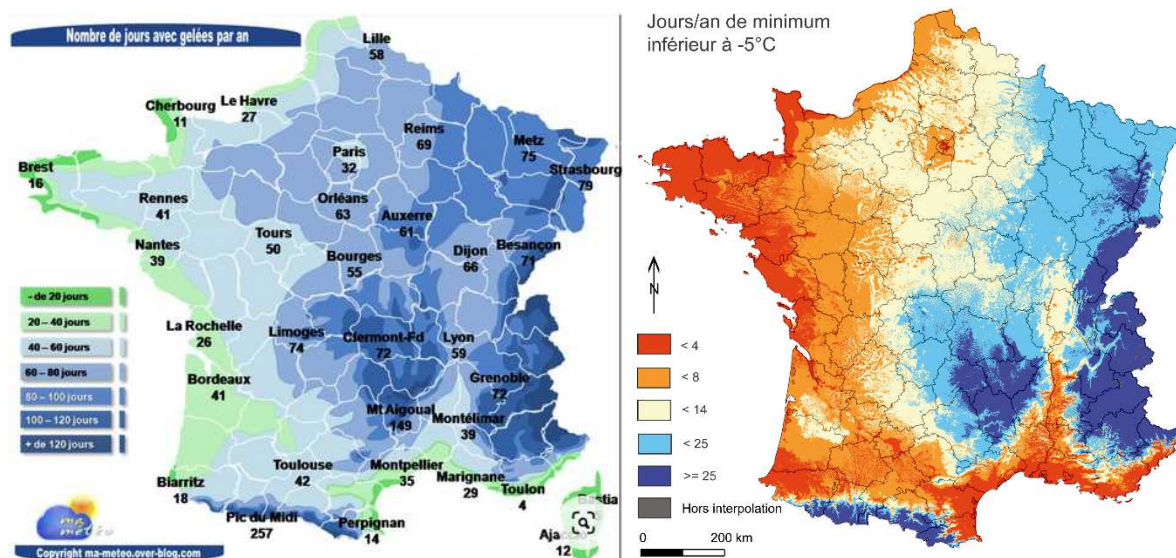


Figure 1 : Carte du nombre de jours de gelée -gauche- et carte du nombre de jours avec des températures minimales inférieure à -5°C par an -droite- (Joly et al., 2010 – voir les annexes)⁸

⁷ Godefroid, M., Cruaud, A., Streito, J. C., Rasplus, J. Y., & Rossi, J. P. (2019). *Xylella fastidiosa*: climate suitability of European continent. *Scientific Reports*, 9(1), 8844.

Purcell, A.H. Cold therapy of Pierce's disease of grapevines. *Plant Dis. Rep.* **1977**, 61, 514–518.

Lieth, J.H.; Meyer, M.M.; Yeo, K.-H.; Kirkpatrick, B.C. Modeling Cold Curing of Pierce's Disease in *Vitis Vinifera* 'Pinot Noir' and 'Cabernet Sauvignon' Grapevines in California. *Phytopathology*TM **2011**, 101, 1492–1500.

⁸ Joly, D., Brossard, T., Cardot, H., Cavailles, J., Hilal, M., & Wavresky, P. (2010). Les types de climats en France, une construction spatiale. *Cybergeo: European Journal of Geography*.

Culture	Organisme	statut	Présence en France	Présence dans l'Union européenne	Facteurs de risque
Betterave fourragère	<i>Beet necrotic yellow vein virus</i>	OQ	Présent ZP Bretagne	present widespread (pop UE) – 1 détection dans le Finistère (2022), la Bretagne est zone protégée– foyer sous éradication.	Vect -Rot
Betterave industrielle	<i>Beet curly top virus</i>	OQ	Absent	Italie actuellement après avoir été signalée dans différents pays de l'UE. Les cultures de solanacées sont à privilégier pour la surveillance en raison du risque d'introduction via l'importation de plants.	Vect
Blé	<i>Tilletia indica</i>	OQ	Absent	Absent	Seeds - Bio
Luzerne	<i>Xylella fastidiosa</i>	OQP	Corse enrayement, PACA éradication et Occitanie éradication mais forte extension depuis 2021	Présent It, Es, Pt...	Clim Vect
Maïs	<i>Spodoptera frugiperda</i>	OQP	Absent	Intercepté régulièrement à l'import. 2023 et 2024 détection adultes pièges Chypre, différentes régions de Grèce dont îles et Sud est Roumanie. Présence larves dans des maïs Chypre (officiel) et Crète. Le risque est limité sous climat hivernal trop froid. Migration naturelle adultes depuis l'Afrique subsaharienne risque principal d'introduction...	Clim, PPEC
	<i>Thaumatotibia leucotreta</i>	OQP	Absent	intercepté - installations temporaires régulières sous serres, sensible au froid, risques extérieur bordure méditerranée principalement	Clim, PPEC
	<i>Diabrotica barberi</i>	OQ	Absent	Absent	Road, Sol, Eau-PPEC
	<i>Diabrotica undecimpunctata howardi</i>	OQ	Absent	Absent	Road - PPEC

Culture	Organisme	statut	Présence en France	Présence dans l'Union européenne	Facteurs de risque
	<i>Diabrotica undecimpunctata undecimpunctata</i>	OQ	Absent	Absent	Road, Sol, Eau-PPEC
	<i>Diabrotica virgifera zeae</i>	OQ	Absent	Absent	Road - PPEC
	<i>Helicoverpa zea</i>	OQ	Absent	Absent	Clim
	<i>Listronotus bonariensis</i>	OQ	Absent	Absent	Road- PPEC
	<i>Spodoptera litura</i>	OQ	Absent*	Formellement absent mais signalé présent temporairement vol depuis la péninsule ibérique (Portugal)	Clim
	<i>Popillia japonica</i>	OQP	Absent	Présent, premières détections depuis 2014 zone Piémont et Lombardie, extension Italie et Tessin Suisse 2019- captures Bavière et Fribourg (D) – 4 captures isolées bade Wurtemberg + Frioul frontière croate- 2022- foyers majeurs proches de Zurich et Bâle en juillet 2024.	Road, SolG
	<i>Spodoptera ornithogalli</i>	OQ	Absent*	Absent UE – seulement Amériques	Clim
	<i>Helicoverpa virescens</i>	OQ	Absent*	Absent UE – seulement Amériques	Clim
	<i>Spodoptera litura</i>	OQ	Absent*	Présence signalée mais confusion avec <i>S. littoralis</i> .	Clim
Maïs doux	<i>Pantoea stewartii</i>	OQ	Absent	Rapporté très ponctuellement chaque année avec le flux de semences US , principalement Italie et Slovénie , Non maintenu d'une année sur l'autre en l'absence de l'altise spécifique, vecteur et hôte hivernal.	Seeds – Vect, Type
Maïs fourrage	<i>Pantoea stewartii</i>	OQ	Absent	Rapporté très ponctuellement chaque année avec le flux de semences US , principalement Italie et Slovénie , Non maintenu en d'une année sur l'autre en l'absence de l'altise spécifique, vecteur et hôte hivernal.	Seeds – Vect, Type

Culture	Organisme	statut	Présence en France	Présence dans l'Union européenne	Facteurs de risque
Maïs grain	<i>Pantoea stewartii</i>	OQ	Absent	Rapporté très ponctuellement chaque année avec le flux de semences US , principalement Italie et Slovénie , Non maintenu en d'une année sur l'autre en l'absence de l'altise spécifique, vecteur et hôte hivernal..	Seeds – Vect. Type
Maïs pop corn	<i>Pantoea stewartii</i>	OQ	Absent	Rapporté très ponctuellement chaque année avec le flux de semences US , principalement Italie et Slovénie , Non maintenu en d'une année sur l'autre en l'absence de l'altise spécifique, vecteur et hôte hivernal.	Seeds – Vect. type
Prairies graminées	<i>Popillia japonica</i>	OQP	Absent	Présent, premières détections depuis 2014 en Italie zone Piémont et Lombardie, puis extension Italie et Tessin Suisse en 2019 En 2022, captures Bavière et Fribourg (D) – 4 captures isolées Wurtemberg + Frioul frontière croate Foyers majeurs proches de Zurich et Bâle en juillet 2024.	Road, SolG
Prairies graminées	<i>Listronotus bonariensis</i>	OQ	Absent	Absent	Road- PPEC
Ray-grass ⁹	<i>Listronotus bonariensis</i>	OQ	Absent	Absent	Road- PPEC (Seeds ?? ¹⁰)
Riz	<i>Pomacea</i>	OQ	Présent	Présent ponctuellement Vallée de l'Ebre et un foyer en milieu naturel Fréjus.	Clim Urb-Eau

⁹ Pour les prairies mixtes (notamment intégrant des légumineuses), la prescription ray-grass sur parcelles à enherbement mixte est possible à partir d'un seuil de 30 % de ray-grass et au-delà dans le cadre du mélange avec une ou plusieurs légumineuses.

¹⁰ Le risque d'introduction de *Listronotus bonariensis* avec des semences de ray-grass est mentionné dans la littérature. Des adultes de l'insecte sont observés avec des semences récoltées notamment en Nouvelle Zélande mais il s'agit d'adultes morts dans les lots finaux qui arrivent en Europe en raison des mesures de gestion des lots (fumigation). Seuls des semences importées via des circuits illégaux sont à risque ou principalement.

Culture	Organisme	statut	Présence en France	Présence dans l'Union européenne	Facteurs de risque
	<i>Xanthomonas oryzae pv. oryzae</i>	OQ	Absent	Absent	Seeds
	<i>Xanthomonas oryzae pv. oryzicola</i>	OQ	Absent	Absent	Seeds
	<i>Hirschmanniella spp.</i>	OQ	Absent	signalé Portugal pour une espèce	Urb-Eau
	<i>Meloidogyne graminicola</i>	OQ	Absent	signalé Italie en extension depuis 2021	Eau - Sol
Soja	<i>Popillia japonica</i>	OQP	Absent	Présent, premières détections depuis 2014 en Italie zone Piémont et Lombardie, puis extension Italie et Tessin Suisse en 2019 En 2022, captures Bavière et Fribourg (D) – 4 captures isolées Wurtemberg + Frioul frontière croate Foyers majeurs proches de Zurich et Bâle en juillet 2024.	Road, SolG
Betterave industrielle	<i>Meloidogyne chitwoodi</i>	OQ	Présent	Présent	Sol, Rot
	<i>Meloidogyne fallax</i>	OQ	Présent	Présent	Sol, Rot
Blé	<i>Listronotus bonariensis</i>	OQ	Absent	Absent	Road- PPEC
Luzerne	<i>Liriomyza sativae</i>	OQ	Absent	Absent	Env, PPEC
	<i>Popillia japonica</i>	OQP	Absent	Présent, premières détections depuis 2014 en Italie zone Piémont et Lombardie, puis extension Italie et Tessin Suisse en 2019 En 2022, captures Bavière et Fribourg (D) – 4 captures isolées Wurtemberg + Frioul frontière croate Foyers majeurs proches de Zurich et Bâle en juillet 2024.	Road, SolG
Maïs	<i>Blitopertha orientalis</i>	OQ	Absent	Absent	SolG

Culture	Organisme	statut	Présence en France	Présence dans l'Union européenne	Facteurs de risque
	<i>Spodoptera eridania</i>	OQ	Absent	Absent	Clim
	<i>Xylella fastidiosa</i>	OQP	Corse enrayement, PACA éradication et Occitanie (11) éradication mais forte extension depuis 2021	Présent Italie, Espagne et Portugal	Vect, Clim
	<i>Meloidogyne enterolobii</i>	OQ	Absent	Présent (Portugal, Suisse (serre)) ¹¹	Sol, climat
Tournesol	<i>Xylella fastidiosa</i>	OQP	Corse enrayement, PACA éradication et Occitanie (11) éradication mais forte extension depuis 2021	Présent	Vect, Clim
Trèfle	<i>Popillia japonica</i>	OQP	Absent	Présent, premières détections depuis 2014 en Italie zone Piémont et Lombardie, puis extension Italie et Tessin Suisse en 2019 En 2022, captures Bavière et Fribourg (D) – 4 captures isolées Wurtemberg + Frioul frontière croate Foyers majeurs proches de Zurich et Bâle en juillet 2024.	Road, SolG

Tableau 3 : Association des différents facteurs de risque selon les OQ considérés et les filières

¹¹ Le LSV Rennes considère le soja comme un support inadéquat

3 Modalités de surveillance

3.1 Population cible pour la surveillance

Population cible : en l'absence d'éléments de choix préférentiels, la population cible est constituée de l'ensemble des parcelles dans lesquelles l'espèce végétale ou la sous espèce retenue comme support de la surveillance en raison d'une plus forte probabilité d'installation et d'une surface significative sur le territoire (cible) est présente.

Unité épidémiologique :

- **OQ coléoptères :** Pour les **OQ (coléoptères)** voyageant par la route ou en avion, les unités épidémiologiques seront composées des parcelles situées dans un rayon de 10 km des aéroports internationaux puis des routes en cas d'introduction via un aéroport sur la base de l'expérience de la surveillance effectuée il y a quelques années sur *Diabrotica*.
- **OQ lépidoptères :** Pour les **OQ** voyageant par leurs propres moyens à longue distance (=par les airs ou en utilisant les courants d'air), les unités épidémiologiques, seront déterminées par des zones plus propices à leur installation par rapport aux régions d'émission en tenant compte de l'expérience pour *Spodoptera littoralis* et *Helicoverpa armigera* (non réglementé) à savoir les régions PACA, Occitanie et Nouvelle Aquitaine, ainsi que la région Ile de France (risque d'arrivée via un aéroport international à flux de denrées important).
- **OQ maladies bactériennes :** la sensibilité de la sous-espèce du végétal et l'origine des semences, détermineront différentes unités épidémiologiques en fonction des flux de semences et de la sensibilité de la sous-espèce.
- **OQ maladies virales transmises par les semences :** l'origine des semences déterminera différentes unités épidémiologiques.
- **OQ maladies virales par des vecteurs mais pas par les semences :** le critère de présence et d'activité du vecteur sera déterminant.

Unité d'inspection : Sauf cas particulier (prélèvement de sol, de grain ou observation de racines de betteraves), il s'agit pour cette filière des grandes cultures d'un échantillon d'un champ cultivé (100 m² = 1000 plantes = 1 unité) ou parties de champ cultivé (10 unités étant censées être représentative du champ cultivé)¹². Le choix sera celui d'une unité de surface dans un champ cultivé homogène ou l'ensemble du champ s'il est de petite surface. Généralement, 20 transects d'observation dispersés constitueront un échantillon représentant 1000 mètres carrés environ dans les 2 premiers hectares les plus proches du lieu d'accès du champ cultivé¹³.

¹² Dans l'absolu l'unité d'inspection correspond à une plante ou un piège, l'équivalence au piège en terme de plante suppose la zone d'attraction du piège, soit environ 300 m² soit dans la pratique un peu plus de 1000 plantes pour du maïs (100 m² environ) si piège en bordure.

¹³ Une inspection correcte de 1000 mètres carrés (somme des parcours) avec des cultures comme celles de maïs développés avec observation des rangs de part et d'autre de l'inter rang prend environ 1 heure pour une maladie avec un bon entraînement, un écartement entre rang supérieur à 70 cm et sur sol sec et uniforme, pour constater l'absence de symptômes caractéristiques, compter 3 à 10 minutes supplémentaires par faciès entraînant une confusion possible (climatique, physiologique, autre), beaucoup plus dans la première année d'apprentissage ou sur sol plus difficile ou écartement réduit mais peut prendre en routine jusqu'à 2 heures voir plus pour la détection de

L'unité d'inspection peut aussi être 1 piège sexuel ou 1 piège lumineux ou un ensemble de pièges colorés disposés dans le même champ.

La même parcelle pourra faire l'objet d'une part d'une inspection visuelle et d'autre part d'un piégeage (sexuel, coloré ou lumineux). Il s'agira de deux types d'unités d'inspection différentes mais dans ce cas il conviendra de décaler l'examen visuel, hors de la zone d'attraction du piège, limité à une vingtaine de mètres de rayon sous le vent du piège sexuel ou autour du piège lumineux.

Par mesure de simplification étant donné les surfaces moyennes de parcelles en grandes cultures, les parcelles de moins de 1 ha ne seront pas retenues car non représentatives.

Un seul passage dans l'année à l'optimum sera réalisé pour les inspections de parcelles, recherche des larves (pour les lépidoptères) ou des adultes pour les coléoptères.

Un passage hebdomadaire sera réalisé pour le suivi de piège sexuel ou lumineux sur une durée d'un à deux mois suivant l'espèce.

Les temps indicatifs pour l'observation :

Ces temps prennent en compte le temps de parcours dans la parcelle sur un sol porteur et sans entrave majeure à l'avancement avec recherche des symptômes caractéristiques, observation de part et d'autre de l'axe d'avancement. Ils intègrent aussi la recherche de l'organisme s'agissant de chenilles de noctuelle à hauteur de 10 placettes d'arrêt pour recherche la chenille ou l'organisme à l'origine des symptômes foliaires pour l'identifier. Ils sont estimés à 60 mn pour le parcours et 60 minutes pour l'observation de 10 placettes. L'absence de symptômes observés va raccourcir cette durée. Ils ne prennent pas en compte le déplacement jusqu'à la parcelle objet de l'observation, l'équipement nécessaire de l'observateur, et les opérations d'enregistrement de l'information ou de repérage qui peuvent être très conséquents fonction de la météo et de la distance entre parcelles observées. Un observateur peut en moyenne suivre 4 parcelles dans une journée de 8 heures voire davantage si aucun arrêt pour observer des symptômes de présence d'OQ n'est nécessaire. Le prélèvement asymptotique sur luzerne est estimé à 120 minutes également car il est précédé par une inspection visuelle pour repérer d'éventuels symptômes vraisemblablement rares au vu de l'expérience récente.

Le piégeage dans les mêmes conditions est estimé à 60 minutes par passage intégrant un premier tri sur le terrain, le piège étant idéalement placé à l'intérieur de la parcelle pour un piège sexuel ou en bordure immédiate pour un piège lumineux. Pour éviter les interactions entre phéromones sur des espèces de noctuelles voisines, les pièges sexuels seront espacés de 50 mètres y compris avec des phéromones visant des espèces différentes.

Conditions de sécurité particulières liées au piégeage : Le piégeage de coléoptères du genre *Diabrotica* repose sur l'utilisation de pièges collants colorés ou munis de phéromones et/ou d'attractif floral.

lépidoptère type *Heliothis* (3 espèces de *Spodoptera* et *Helicoverpa*) si des dégâts d'une espèce autochtone sont observés avec recherche des larves et comparaison entre les espèces présentes sur le territoire (*Mythimna unipuncta* ou *Helicoverpa armigera*) et les 4 espèces recherchées dont l'OQP majeur, *Spodoptera frugiperda*. Le nombre de placette avec recherche de larves sera limité à 10 par unité d'inspection (champ observé). Ces valeurs n'intègrent pas le temps de déplacement jusqu'à la parcelle, l'équipement de l'observateur fonction de l'état de la parcelle, le géo référencement via GPS, la préparation d'échantillons et la prise de note au champ à l'issue de l'observation.

En revanche le piège standard (sexuel ou lumineux) pour les noctuelles repose sur un pot piège (Bucket/Funnel) (ou un piège lumineux) assez standard au plan international pour la surveillance des sésamies, héliothis, cirphis, spodoptera... mais ce pot piège suppose, au niveau international, le dépôt d'une plaquette insecticide du type biocide dans le fond du pot, produits d'origines différentes selon les pratiques et substances qui restent légales variables suivant les pays, les types de pièges et les cultures, en l'absence de disponibilité réglementaire de ces plaquettes. Ce type de piégeage évite de voir l'adulte capturé se débattre et devenir non identifiable. A défaut un fond englué standard type C7-3 de biosystème sera utilisé mais considéré comme bien moins efficace avec risque de dégradation des spécimens capturés. L'autre possibilité est de verser 1 à 2 cm d'eau additionnée de quelques gouttes de liquide vaisselle sans odeur standard, solution également moins performante que la plaquette insecticide avec une dégradation rapide des imagos si les températures extérieures sont élevées qui supposent un relevé nettement inférieur à la semaine pour pouvoir identifier l'insecte.

Seuls les agents (FREDON essentiellement ou SRAL) ayant une longue habitude de la manipulation de ce type de piège, pratique courante pour la surveillance de nombreux bioagresseurs lépidoptères seront plus à même de mettre en place le piégeage avec plaquette insecticide en toute sécurité pour l'utilisateur et l'environnement, même si le risque apparaît, en première analyse, limité pour des produits très grand public, lorsqu'ils sont utilisés aussi par les entomologistes amateurs, spécialistes de lépidoptères, pour l'étude des phénomènes de migration et les dynamiques. Si l'utilisation de ce type de piège pose problème dans certaines régions, sur certaines cultures, il ne sera maintenu que l'inspection des parcelles. Dans tous les cas, il est recommandé de lire et d'appliquer les précautions d'usages adossées au mode d'emploi de ces pièges et des plaquettes insecticides, notamment si des mentions de danger et des conseils de prudence associés conditionnent la mise en œuvre de ces plaquettes (port d'EPI en particulier).





On notera que le changement de plaquette pour les situations où elle est possible se fait entre 10 et 14 jours en fonction de la température extérieure, les températures élevées conduisant à changer la plaquette insecticide à chaque relevé (hebdomadaire).

3.2 Description et quantification des objets à inspecter

Déploiement du piégeage pour la SORE GC : Les observations sur site et prélèvements pour analyse de laboratoire couvriront l'essentiel de la surveillance en 2024 dans l'attente du déploiement plus complet avec un volume plus important des différents types de pièges spécifiques selon les bio-agresseurs.

L'exploitation du produit de piégeage de pièges lumineux déjà mis en place par les FREDON (pièges existants du réseau « SBT ») sera à privilégier mais un déploiement partiel de pièges lumineux de type « SORE » devra également être poursuivi.

3.3 Périodes de prospection

<u>Légende calendrier</u>	
	Examen visuel possible
	Examen visuel optimal
	Examen visuel possible (OQP)
	Examen visuel optimal (OQP)
<u>P</u>	Piégeage possible
<u>P</u>	Piégeage optimal
<u>P</u>	Piégeage possible (OQP)
<u>P</u>	Piégeage optimal (OQP)
xx	Prélèvement asymptotique possible
<u>xx</u>	Prélèvement asymptotique optimal
<u>xx</u>	Prélèvement asymptotique possible (OQP)
<u>xx</u>	Prélèvement asymptotique optimal (OQP)

Culture	Organisme nuisible	Examen visuel	Prélèvement asymptotique	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Betterave fourragère	Beet necrotic yellow vein virus		Racines										xx	xx	
Betterave industrielle	Meloidogyne chitwoodii		Terre				xx	xx	xx						
Betterave industrielle	Meloidogyne fallax		Terre				xx	xx	xx						
Betterave industrielle	Beet curly top virus	Sur organes aériens													
Luzerne	Xylella fastidiosa	Sur organes aériens													
Luzerne	Xylella fastidiosa		Organes aériens									xx	xx	xx	xx
Prairie graminées	Listronotus bonariensis	Sur organes aériens													
Prairie graminées	Popillia japonica	Sur racines													
Ray-grass	Listronotus bonariensis	Sur organes aériens													
Blé	Tilletia indica		Grain	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Soja	Popillia japonica	Sur organes aériens													
Soja	Meloidogyne enterolobii	Sur organes aériens													
Riz	Meloidogyne graminicola		Terre										xx	xx	
Riz	Hirschmanniella		Terre										xx	xx	
Riz	Xanthomonas oryzae pv. oryzicola	Sur organes aériens													
Riz	Xanthomonas oryzae pv. oryzae	Sur organes aériens													
Riz	Pomacea	Sur organes aériens													
Maïs	Spodoptera frugiperda		Lumineux												

Culture	Organisme nuisible	Examen visuel	Prélèvement asymptotique	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Maïs	<i>Spodoptera frugiperda</i> ¹⁴		Phéromone <i>Spodoptera frugiperda</i>							P	P	P			
Maïs	<i>Spodoptera frugiperda</i>	Sur organes aériens													
Maïs	<i>Popillia japonica</i>	Sur organes aériens													
Maïs	<i>Diabrotica virgifera zea</i>	Sur organes aériens	Chromatique englué							P	P				
Maïs	<i>Diabrotica barberi</i>	Sur organes aériens	Chromatique englué Phéromone <i>Diabrotica barberi</i>							P	P				
Maïs	<i>Diabrotica undecimpunctata howardi</i>	Sur organes aériens	Chromatique englué							P	P				
Maïs	<i>Diabrotica undecimpunctata undecimpunctata</i>	Sur organes aériens	Chromatique englué							P	P				
Maïs	<i>Thaumatotibia leucotreta</i>	Sur organes aériens	Lumineux							P	P	P			
Maïs	<i>Spodoptera litura</i>	Sur organes aériens	Lumineux							P	P				
Maïs	<i>Helicoverpa zea</i>	Sur organes aériens	Lumineux							P	P				
Maïs doux	<i>Pantoea stewartii</i>	Sur organes aériens													
Maïs fourrage	<i>Pantoea stewartii</i>	Sur organes aériens													
Maïs grain	<i>Pantoea stewartii</i>	Sur organes aériens													
Maïs pop corn	<i>Pantoea stewartii</i>	Sur organes aériens													

Tableau 4 : Période de prospection par organisme nuisible

¹⁴ Le démarrage du piégeage en juin est théorique dans les régions où le gel ne détruit pas les populations. Dans la pratique la surveillance doit commencer fin juillet.

3.4 Composantes de la surveillance et protocoles de diagnostic

Couplage	Examen visuel			Piégeage			Prélèvement asymptomatique		
	Nuisible concerné	Dénomination	Protocole	Nuisible concerné	Dénomination	Protocole	Nuisible concerné	Dénomination	Protocole
non applicable							<i>Beet necrotic yellow vein virus (OQZP)</i>	Betterave fourragère	prélèvement sol ou racines et analyse labo
non applicable	<i>Beet curly top virus</i>	Betterave industrielle	Parcours parcelle et recherche symptômes maladie à virus						
systematique							<i>Meloidogyne chitwoodi</i> <i>Meloidogyne fallax</i>	Betterave industrielle	
non applicable							<i>Tilletia indica</i>	Blé	prélèvement silos et analyse labo
	<i>Xylella fastidiosa</i>	Luzerne	Parcours parcelle et recherche symptômes				<i>Xylella fastidiosa</i>	Luzerne	prélèvement végétal et envoi au labo
systematique	<i>Diabrotica barberi</i> <i>Diabrotica undecimpunctata howardi</i> <i>Diabrotica undecimpunctata undecimpunctata</i>	Maïs	Parcours parcelle et recherche symptômes sur feuilles / inflorescence/ tige et du ravageur animal adulte (coléoptère)						

	<i>Diabrotica virgifera zea</i> <i>Helicoverpa zea</i> <i>Listronotus bonariensis</i> Popillia japonica <i>Blitopertha orientalis</i> <i>Spodoptera eridania</i> <i>Spodoptera frugiperda</i> <i>Spodoptera litura</i> <i>Spodoptera ornithogalli</i> <i>Helicoverpa virescens</i> Thaumatotibia leucotreta		ou de sa larve (lépidoptère)						
systematique				<i>Helicoverpa zea</i> <i>Spodoptera eridania</i> Spodoptera frugiperda <i>Spodoptera litura</i> <i>Spodoptera ornithogalli</i> <i>Helicoverpa virescens</i> <i>Thaumatotibia leucotreta</i>	Maïs	Piège lumineux GRAC-PI-2			
Systematique				<i>Diabrotica barberi</i> <i>Diabrotica undecimpunctata howardi</i> <i>Diabrotica undecimpunctata undecimpunctata</i> <i>Diabrotica virgifera zea</i>	Maïs	Piège chromatique GRAC-PI-1			

systematique				<i>Diabrotica barberi</i> <i>Spodoptera frugiperda</i>	Maïs	Piège phéromones GRAC-PI-3 GRAC-PI-4			
NA	<i>Pantoea stewartii</i>	Maïs doux							
NA	<i>Pantoea stewartii</i>	Maïs fourrage							
NA	<i>Pantoea stewartii</i>	Maïs grain							
NA	<i>Pantoea stewartii</i>	Maïs pop corn							
Non applicable	<i>Listronotus bonariensis</i>	Prairies graminées							
Non applicable	<i>Popillia japonica</i>	Prairies graminées	Parcours parcelle et recherche symptômes plante du ravageur et de sa larve						
Non applicable	<i>Listronotus bonariensis</i>	Ray-grass	Parcours parcelle et recherche symptômes sur feuilles / inflorescence/ tige et du ravageur animal adulte ou de sa larve						
systematique	<i>Xanthomonas oryzae pv. oryzae</i> <i>Xanthomonas oryzae pv. oryzicola</i>	Riz	Parcours parcelle et recherche symptômes maladies bactériennes				<i>Hirschmanniella spp.</i> <i>Meloidogyne graminicola</i>	Riz	

Tableau 5 : Couplage de la surveillance

NB: couplage signifie période d'examen visuel et/ou de piégeage commune et/ou de prélèvement asymptomatique commune

En gras : les OQP

Compléments pour la mise en œuvre de la SORE

S'agissant des OQP, les hôtes moins favorables à d'autres cultures pour la détection sont écartés (place décalée dans la hiérarchie). C'est le cas par exemple en ce qui concerne *Xylella fastidiosa* des cultures de tournesol et de sorgho et pour *Popillia japonica* de la luzerne et du trèfle.

Les cultures à surveiller ont été choisies par la DGAL en fonction de la qualification « hôte majeur » (source : OEPP) pour l'association entre culture hôte et organisme nuisible.

Le maïs apparaît ainsi comme la culture majeure dans le domaine des grandes cultures en matière de surveillance d'organismes nuisibles réglementés mais d'autres « grandes cultures » représentent également un enjeu SORE : blé, riz, betterave (sucrière), luzerne et soja.

Rappel de quelques éléments généraux de base à propos du piégeage¹⁵ :

1- Contrairement à une idée reçue, plusieurs espèces utilisent les mêmes phéromones sexuelles. D'autres, moins exigeantes que celle recherchée spécifiquement, peuvent être capturées en petit nombre par des attractifs de synthèse se rapprochant de la composition de leur phéromone.

Ce point est très important à considérer dans le cas d'une détection, d'autant plus qu'il est parfois difficile d'identifier les espèces qui se ressemblent et peuvent être confondues par les non-spécialistes.

2- L'idéal est de connaître le début du vol et le pic du vol des espèces considérées sous le climat de la zone de piégeage qui correspond en toute logique au maximum des accouplements. Cette possibilité de capture dure moins de 6 semaines avec un ou des optimums d'une ou deux semaines. La tendance pour de nombreux lépidoptères est d'observer un maximum de capture en début de vol, lorsque les femelles sont peu présentes et/ou en fin de vol lorsqu'elles sont fécondées. Les mâles capturés correspondent toujours, sauf cas très exceptionnel, à des émergences d'adultes issus de larves présentes dans l'environnement immédiat du piège sexuel.

3- Si la littérature donne des cas extrêmes d'attraction des mâles à plus d'1 km par les phéromones sexuelles de lépidoptère, ces cas restent des cas d'école pour montrer la puissance potentielle de l'outil de piégeage et non des cas pratiques.

La direction du vent, son intensité, le paysage et la température modifient l'efficacité de l'attraction. L'importance de la population présente dans le lieu du piégeage est déterminante pour la probabilité de détection, les expériences de capture, libération, recapture donnent un ratio inférieur à 10% au-delà de 20 m. La distance de deux pièges sexuels permettant d'éviter les interférences pour les lépidoptères en terme d'attraction est en général de l'ordre de 50 m, ce qui corrobore la valeur d'un rayon de 20m environ pour une attraction pratique efficace autour du piège (qui même à cette distance est inférieure à 50%).

¹⁵ D'après La réception sensorielle chez les insectes- Chapitre 8.

(DOI:10.4000/books.irditions.22374) In book: Interactions insectes-plantes (pp.137-149)

Pour les organismes nuisibles suivants, des analyses asymptomatiques sont réalisées en l'absence de symptômes systématiques et pour une détection précoce :

- Riz :
 - o *Hirschmanniella spp*
 - o *Meloidogyne graminicola*
 - Betteraves sucrières :
 - o *Meloidogyne chitwoodii*
 - o *Meloidogyne fallax*

Une analyse par parcelle sera effectuée sur la base de l'échantillon de sol prélevé. Le nombre d'analyses sera fonction du nombre de parcelles suivies : 1'analyse par prélèvement et 1 prélèvement par champ sous surveillance.

- Blé :
 - o *Tilletia indica*

Une analyse par prélèvement (au silo ou lors du chargement pour export) sera effectuée sur la base de l'échantillon de grain prélevé. Le nombre d'analyses sera lié au nombre de prélèvements : 1 analyse par prélèvement et 1 prélèvement par silo ou lot sous surveillance (à l'export).

La coopération avec les services de France Agri Mer déjà en vigueur dans certains SRAL pour ces prélèvements en silos en vue de la recherche de *T. indica* peuvent être maintenues.

Sur la base de symptômes (plus ou moins) caractéristiques :

Des difficultés d'identification au champ pour les virus ou pour certaines bactéries dont les symptômes peuvent être moins caractéristiques ou confondus avec des carences nutritionnelles de la plante, des causes climatiques ou biotiques :

- Betteraves sucrières :
 - o Beet curly top virus
- Riz :
 - o *Xanthomonas oryzae pv. oryzae*,
 - o *Xanthomonas oryzae pv. oryzicola*,
- Luzerne
 - o *Xylella fastidiosa*
- Soja :
 - o *Meloidogyne enterolobii*

La norme à retenir pour ces analyses est d'une analyse à effectuer pour 10 champs inspectés (ce taux pourra être ajusté).

Sur la base de symptômes ou critères morphologiques plus caractéristiques :

Pour les cas avec moins de difficultés d'identification à savoir pour les arthropodes ou pour *Pantoea stewartii*, seuls les cas a priori positifs (suspectés) seront transmis au laboratoire pour analyse officielle.

Pour tous les autres organismes, la norme est d'une analyse pour 20 parcelles inspectées (ce taux pourra être ajusté).

3.5 Articulation avec l'épidémiosurveillance

Les agriculteurs français, et notamment les producteurs de maïs et de céréales, sont au centre d'une filière professionnellement structurée pour garantir la meilleure qualité des productions agricoles et assurer l'efficacité et la pérennité des outils de production et des exploitations (voir la fiche filière référencée dans le Tableau 1).

Différents acteurs encadrent les agriculteurs en amont et en aval de leur activité de production dont des activités plus ou moins spécifiques d'épidémiologie.

S'agissant de surveillance spécifique dans le cadre de la SORE, le nombre d'acteurs est plus réduit, il s'agit :

- Des administrations : Les services de l'alimentation en charge de la protection des végétaux (SRAL). **La surveillance officielle est définie au niveau national et supervisée et réalisée par les SRAL au niveau régional et la SBT est financée et supervisée par le Ministère en charge de l'agriculture.**
- Des organisations à vocation sanitaire (OVS) recevant délégation des SRAL pour la réalisation d'inspections pour le compte de l'administration dans le domaine phytosanitaire : FREDON. **La surveillance officielle est donc réalisée en partie par les FREDON au niveau régional, par délégation des SRAL et selon l'analyse de risque définie.**
- Il pourra également exister une valorisation des données issues du réseau d'épidémiologie existant sur différentes cultures telles maïs, riz, etc.. :
 - Collecte des échantillons issus du réseau (lépidoptères capturés et écartés pour le cadre du Bulletin de santé du végétal mais pouvant conduire à des vérifications par déterminations)
 - Plaques de piège chromatique du réseau *Diabrotica virgifera* (pour recherche des espèces de *Diabrotica* classées en organismes de quarantaine)
 - Surveillance approfondie de parcelles où de dégâts du type de ceux causés par *Heliothis* (*H. armigera*) ou autre lépidoptères sont signalés afin de vérifier l'absence d'autres espèces, réglementées : *Helicoverpa zea*, *Spodoptera litura*, *S. frugiperda*, *S. eridania*, ***Spodoptera ornithogalli*, *Helicoverpa virescens*, *T leucotreta*.**

Cette valorisation entre dans le cadre de la surveillance biologique du territoire (officielle et non officielle) et nécessite une communication accrue entre les services de l'Etat et organismes impliqués dans l'épidémiologie pour le socle d'OQ du Bulletin de santé du végétal.

3.6 Articulation avec la gestion de foyer

L'autorité compétente pour la délivrance des Passeports phytosanitaires (PP), SEMAE pour la filière grandes cultures, doit informer sans délai la DRAAF SRAL de la région concernée en cas de découverte (confirmation officielle) d'un organisme de quarantaine chez un producteur de semences ou plants. La gestion de tout foyer d'OQ relevant exclusivement de la compétence de l'Etat (ou de son délégataire-OVS), l'autorité compétente (SEMAE) devra mettre à disposition de la DRAAF SRAL toute information utile à la gestion du foyer dans les meilleurs délais et conditions.

Dans le cadre de la détection d'un OQ par la DRAAF/SRAL, cette dernière tiendra informée l'autorité compétente pour la délivrance des passeports phytosanitaires pour une meilleure cohérence de la campagne de surveillance au regard des risques phytosanitaires.

Ainsi, la consignation de végétaux ou produits végétaux dans l'attente de résultats officiels ou dans l'attente de valorisation ou de leur destruction sont ordonnées par le préfet de région. Dans certains cas, des mesures compensatoires via le FMSE pourront être associées à la gestion du foyer : mesures d'indemnisation des pertes économiques, aide à la replantation ... La DGPE avec l'appui de la DGAL et du SRAL examinera, en amont de tout contact avec le FMSE, l'éligibilité du foyer en question à ces mesures compensatoires.

4 Prescriptions SORE 2025 pour la filière Grandes Cultures

Code prescription	Sous-filière	culture / unité épidémiologique	Composante	Modalité	Liste OQ	TOTAL REGIONS 2025	Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire	Corse	Grand-Est	Hauts-de-France	Ile-de-France	Normandie	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Pays-de-la-Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PROG-113	Céréales hors maïs et riz, oléagineux et protéagineux	Blé	Prélèvement asymptotique	Grain	<i>Tilletia indica</i>	343	15	15	15	20	0	20	37	20	80	32	30	29	10
PROG-115	Cultures industrielles et fourragères	Betterave fourragère	Prélèvement asymptotique	Racines	<i>Beet necrotic yellow vein virus</i>	50	0	0	50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PROG-243	Cultures industrielles et fourragères	Luzerne	Examen visuel	Sur organes aériens	<i>Xylella fastidiosa</i>	87	0	0	4	0	3	0	3	0	3	10	40	4	20
PROG-118	Cultures industrielles et fourragères	Luzerne	Prélèvement asymptotique	Organes aériens	<i>Xylella fastidiosa</i>	84	0	0	4	0	3	0	0	0	3	10	40	4	20
PROG-122	Maïs	Maïs	Examen visuel	Sur organes aériens	<i>Spodoptera frugiperda, Thaumotibia leucotreta, Popillia japonica, Diabrotica undecimpunctata howardi, Diabrotica undecimpunctata undecimpunctata, Diabrotica barberi, Diabrotica virgifera zea, Helicoverpa virescens, Spodoptera ornithogalli, Spodoptera litura, Helicoverpa zea, Spodoptera eridania</i>	259	30	22	20	17	10	15	10	10	5	30	40	30	20

PROG-123	Maïs	Maïs	Piégeage	Chromatique englué	<i>Diabrotica undecimpunctata howardi, Diabrotica undecimpunctata undecimpunctata, Diabrotica barberi, Diabrotica virgifera zea</i>	47	5	5	0	2	0	5	3	5	4	4	5	4	5
PROG-124a	Maïs	Maïs	Piégeage	Lumineux	<i>Spodoptera frugiperda, Thaumatotibia leucotreta, Helicoverpa zea, Helicoverpa virescens, Spodoptera ornithogalli, Spodoptera litura, Spodoptera eridania</i>	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	11
PROG-244	Maïs	Maïs	Piégeage	Phéromone Diabrotica barberi	<i>Diabrotica barberi</i>	3	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0
PROG-125	Maïs	Maïs	Piégeage	Phéromone Spodoptera frugiperda	<i>Spodoptera frugiperda</i>	64	5	4	4	3	5	3	2	2	6	10	10	5	5
PROG-126	Maïs	Maïs doux	Examen visuel	Sur organes aériens	<i>Pantoea stewartii</i>	93	0	0	0	3	0	0	0	0	0	85	5	0	0
PROG-127	Maïs	Maïs fourrage	Examen visuel	Sur organes aériens	<i>Pantoea stewartii</i>	40	4	3	5	2	0	4	4	2	4	4	3	5	0
PROG-128	Maïs	Maïs grain	Examen visuel	Sur organes aériens	<i>Pantoea stewartii</i>	29	3	2	3	3	0	0	2	0	0	11	3	2	0
PROG-129	Maïs	Maïs pop corn	Examen visuel	Sur organes aériens	<i>Pantoea stewartii</i>	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	20	0	0
PROG-132	Riz	Riz	Examen visuel	Sur organes aériens et racines	<i>Meloidogyne graminicola</i>	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	10
PROG-133	Riz	Riz	Prélèvement asymptomatique	Racines	<i>Meloidogyne graminicola</i>	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	10

Tableau 6 : Prescriptions SORE 2025 pour la filière Grandes Cultures

5 Gestion et valorisation des données : détail des bilans demandés

Certification phytosanitaire à l'exportation des blés de consommation ou de semences vis-à-vis des caries du blé (*Tilletia indica*, *controversa*, *laevis* (*Syn foetida*) et *caries*)

De nombreux pays tiers ont des exigences phytosanitaires à l'importation d'envoi de blé de consommation ou de semences exempts de caries des espèces *T. indica* et *T. controversa*. Un des moyens de répondre à ces exigences est de s'appuyer sur le statut indemne de la France vis à vis de ces deux organismes nuisibles. Ce statut est basé sur les résultats d'analyses de laboratoires. Ces analyses mettent en jeu deux méthodes d'analyses : la première spécifique à *T. indica* est suivie d'une deuxième méthode détectant les trois autres caries¹⁶.

Dans ce contexte, un bilan spécifique (en plus de la saisie Resytal pour *T. indica*) est demandé aux DRAAF-SRAL concernant la surveillance de *Tilletia indica* et des trois autres caries en grandes cultures. Le fichier de bilan annuel régional au format de l'Annexe 2 doit ainsi être transmis par chaque SRAL au BSV et au référent-expert national de la DGAL pour la filière des grandes cultures, avant le 15 février de l'année N+1 pour la campagne N.

Je vous invite à me signaler toute difficulté qui apparaîtrait dans la mise en œuvre de cette instruction.

Le Sous-directeur de la santé et de la protection des végétaux
Emmanuel KOEN

¹⁶ Caries non réglementées

Table des annexes

Annexe 1. Modalités de surveillance	26
A. Description des méthodes d'inspection	26
Annexe 2. Bilans spécifiques	40
A. Tilletia indica	40
Annexe 3. Identification des noctuelles capturées.....	41
A. Helicoverpa zea	41
B. Pseudaletia unipuncta	42
C. Lymantria dispar	43
D. Noctuelles attirées par les phéromones de Spodoptera frugiperda.....	43
Annexe 4. Description détaillée des couples cultures/organismes nuisible sous surveillance	44
A. Maïs	44
B. Blé	48
C. Riz	50
D. Soja.....	52
E. Betteraves	53
F. Luzerne	55
G. Prairies	57

Annexe 1. Modalités de surveillance

Description des méthodes d'inspection

culture	organisme	Unité épidémiologique	Unité d'inspection	Type d'observation	piégeage
Betterave fourragère	<i>Beet necrotic yellow vein virus</i>	Plein champ de la Région Bretagne (attention seulement 310 ha de betteraves fourragères contre 2300 ha d'épinard en région Bretagne répartition des parcelles de betteraves fourragères sur toute la région (intensité par département à définir)	10 points de prélèvement dans la parcelle	Prélèvement de racines selon méthode privilégiée sur la région Bretagne Unité d'échantillonnage : 1 ha parcours sur la parcelle en prélevant de façon prioritaire dans les zones à risque (réseau d'irrigation, bas-fonds humides) et en s'orientant sur les plantes à symptômes suspects (jaunissement, chétivité). 30 plantes sont prélevées à la bêche en respectant le plus possible la masse racinaire. Les prélèvements sont regroupés dans un sac portant la référence de la parcelle. ¹⁷	non

¹⁷ NOTE DE SERVICE DGAL/SDQP/N2010-8348 Date: 14 décembre 2010 – Analyse sur le végétal -Page 12 La méthode s'applique à des **échantillons de plantes de betteraves ou d'épinards pouvant être infectés** par le BNYVV. Ces plantes sont des échantillons directement transmis au laboratoire pour détection du BNYVV par ELISA

culture	organisme	Unité épidémiologique	Unité d'inspection	Type d'observation	piégeage
Betterave industrielle	<i>Beet curly top virus</i>	Plein champ – la culture de betterave issue de semences n'est pas le meilleur support.	Inspection de 20 fois 100 mètres linéaires entre deux rangées échantillonnées dans les deux hectares les plus proches du point d'entrée dans la parcelle (1000 m ² et 10 000 plantes)	Observation symptômes caractéristiques sur feuilles (éviter les années/parcelles avec autres maladies à virus)	non
	<i>Meloidogyne chitwoodi</i>	Plein champ	Méthode de prélèvement avec les fiches de reconnaissance SORE des nématodes à galles du genre <i>Meloidogyne</i> ¹⁸ (https://plateforme-esv.fr/fiches_diagnostic)	recherche nématodes laboratoire	non
	<i>Meloidogyne fallax</i>	Plein champ	Méthode de prélèvement avec les fiches de reconnaissance SORE des nématodes à galles du genre <i>Meloidogyne</i> ¹⁹ (https://plateforme-esv.fr/fiches_diagnostic)	recherche nématodes laboratoire	non
Blé	<i>Listronotus bonariensis</i>	Culture qui n'est pas le meilleur support			

¹⁸ ; les prélèvements peuvent avoir lieu après le semis et peuvent avoir lieu avant couverture totale du rang, l'état du sol au moment du prélèvement étant le critère important pour la facilité du prélèvement.

¹⁹ ; les prélèvements peuvent avoir lieu après le semis et peuvent avoir lieu avant couverture totale du rang, l'état du sol au moment du prélèvement étant le critère important pour la facilité du prélèvement.

culture	organisme	Unité épidémiologique	Unité d'inspection	Type d'observation	piégeage
	<i>Tilletia indica</i>	Silos situés en zones portuaires et hors zone portuaire, proportionnel à la surface en blé de la région et à l'activité export des ports . L'échantillonnage automatique au chargement par les opérateurs portuaires reste le plus représentatif du lot.	prélèvement à effectuer selon la procédure rappelée en annexe 8	identification caries laboratoire	non
Luzerne	<i>Liriomyza sativae</i>	Culture qui n'est pas le meilleur support			
	<i>Popillia japonica</i>	Culture qui n'est pas le meilleur support			
	<i>Xylella fastidiosa</i>	Plein champ Parcelles de luzerne des plaines du sud et façade ouest (Charente-Maritime) Les luzernes âgées (idéalement 5 ans et plus) si possibles avec présence d'adventices seront préférées	Observation classique sur 20 fois 100 mètres mais faible probabilité d'observer des plantes symptomatiques	Observation avec Prélèvements asymptomatiques systématiques. Prélèvement de rameaux feuillés sur la base des modalités définies dans le fiche de reconnaissance SORE de <i>Xylella fastidiosa</i> (https://plateforme-esv.fr/fiches_diagnostic), avec pour la luzerne : 3 échantillons par unité épidémiologique (parcelle) composés chacun de 10 tiges de luzerne prélevés sur 1m ² . Les 3 échantillons sont maintenus séparés avec numéro de prélèvement différent, 10 tiges	non

culture	organisme	Unité épidémiologique	Unité d' inspection	Type d'observation	piégeage
				constituant le maximum pour un échantillon afin d'éviter de diluer les bactéries présentes. Les prélèvements seront réalisés dans les bordures de parcelles de luzerne.	
Maïs	<i>Diabrotica barberi</i>	Pour les OQ (coléoptères) voyageant par la route ou en avion, les types d'unités d'inspection seront composée des parcelles situées dans un rayon de 10 km des aéroports internationaux puis des routes en cas d'introduction via un aéroport	idem Spodoptera mais complément piège indispensable	observation adultes sur feuillage et soies	<p>1 parcelle du réseau Sore sur 10 avec pièges dans la parcelle : 1 piège sexuel ou 10 pièges jaunes (chromatiques) suivis hebdomadaire au cours du mois d'aout.</p> <p>Diabrotica barberi, en 2022, à titre d'essai Piégeage phéromone en sus des pièges jaunes polyvalents dans des lieux ciblés (proximité aéroport – Ile de France), possibilité de déplacer le piège installé en cours de campagne au changement de phéromone pour échantillonner une surface plus importante de la parcelle.</p>

culture	organisme	Unité épidémiologique	Unité d'inspection	Type d'observation	piégeage
	<i>Diabrotica undecimpunctata howardi</i>	Idem Diabrotica barberi	idem Spodoptera mais complément piégeage indispensable (chromatique dans tous les cas)	observation adultes sur feuillage et soies	1 parcelle du réseau Sore sur 10 du réseau SORE avec 10 pièges jaunes (chromatiques) suivis hebdomadaire au cours du mois d'aout dans une parcelle sur 10.
	<i>Diabrotica undecimpunctata undecimpunctata</i>	Idem Diabrotica barberi	idem Spodoptera mais complément piégeage indispensable	observation adultes sur feuillage et soies	Idem Diabrotica undecimpunctata howardi(chromatique dans tous les cas)
	<i>Diabrotica virgifera zea</i>	Idem Diabrotica barberi	idem Spodoptera mais complément piégeage indispensable	observation adultes sur feuillage et soies	Idem Diabrotica undecimpunctata howardii (chromatique dans tous les cas)
	<i>Helicoverpa zea</i>	Idem Spodoptera frugiperda	Voir Spodoptera frugiperda	Observation de dégâts de chenilles (type héliothis) sur plante et identification de larves à opérer (PCR) si dégâts ou doutes, sachant que les larves de <i>H. zea</i> sont totalement identiques à <i>H. armigera</i>	Voir Spodoptera frugiperda mais sans piège sexuel étant donné que les phéromones pour <i>H. zea</i> sont identiques à celles utilisées pour <i>H. armigera</i> largement présente dans le sud de la France..

culture	organisme	Unité épidémiologique	Unité d'inspection	Type d'observation	piégeage
	<i>Listronotus bonariensis</i>	Pour les OQ (coléoptères) voyageant par la route ou en avion, les types d'unités d'inspection seront composées des parcelles situées dans un rayon de 10 km des aéroports internationaux puis des routes en cas d'introduction via un aéroport	Inspection de 20 fois 100 mètres linéaires entre deux rangées échantillonnées dans les deux hectares les plus proches du point d'entrée dans la parcelle (1000 m ² et 10 000 plantes)	Observation dégâts caractéristiques et recherche des larves	à étudier
	<i>Popillia japonica</i>	Pour les OQ (coléoptères) voyageant par la route ou en avion, les types d'unités d'inspection seront composées des parcelles situées dans un rayon de 10 km des autoroutes et routes importantes en provenance d'Italie ou centres logistiques proches de ces axes. Les départements des ex-régions Rhône-Alpes et Alsace sont plus exposés à la détection ainsi que secondairement la région PACA.	Inspection de 20 fois 100 mètres linéaires entre deux rangées échantillonnées dans les deux hectares les plus proches du point d'entrée dans la parcelle (1000 m ² et 10 000 plantes). Intégrer 20% des bandes sur les bordures de parcelles si possible proches de zones avec des graminées pérennes irriguées (y compris dérive d'asperseur) .	observation des adultes sur épis et en particulier les soies après la floraison femelle.	Modalités de piégeage à consulter sur la fiche de reconnaissance SORE de <i>Popillia japonica</i> (https://plateforme-esv.fr/fiches_diagnostic)

culture	organisme	Unité épidémiologique	Unité d' inspection	Type d'observation	piégeage
	<i>Blitopertha orientalis</i>		Inspection de 20 fois 100 mètres linéaires entre deux rangées échantillonnées dans les deux hectares les plus proches du point d'entrée dans la parcelle (1000 m2 et 10 000 plantes)	observation des adultes sur feuillage	non
	<i>Spodoptera eridania</i>	Idem Spodoptera frugiperda	Voir Spodoptera frugiperda	observation dégâts chenilles (type héliothis) sur plante et recherche larves si dégâts	Voir Spodoptera frugiperda sans piège sexuel
	<i>Spodoptera frugiperda</i>	Plein champ Toutes parcelles de production moitié sud France (arrivée autonome) ainsi que la région Ile de France mais spécifiquement par rapport à l'arrivée via un aéroport international à flux important et MIN majeurs.	Inspection de 20 fois 100 mètres linéaires entre deux rangées échantillonnées dans les deux hectares les plus proches du point d'entrée dans la parcelle (1000 m2 et 10 000 plantes)	observation dégâts chenilles (type héliothis) sur plante et recherche larves si dégâts	piège lumineux et ou piège sexuel ou piège sexuel pour la seule espèce <i>Spodoptera frugiperda</i> (à terme 1 piège pour 10 parcelles surveillées) indépendamment de ces parcelles.

culture	organisme	Unité épidémiologique	Unité d'inspection	Type d'observation	piégeage
Soja	<i>Helicoverpa virescens</i>	Idem Spodoptera frugiperda	Voir Spodoptera frugiperda	observation dégâts chenilles(type héliothis) sur plante et recherche larves si dégâts	Voir Spodoptera frugiperda mais sans piège sexuel
Mais	<i>Spodoptera ornithogalli</i>	Idem Spodoptera frugiperda	Voir Spodoptera frugiperda	observation dégâts chenilles(type héliothis) sur plante et recherche larves si dégâts	Voir Spodoptera frugiperda mais sans piège sexuel
Maïs	<i>Spodoptera litura</i>	Idem Spodoptera frugiperda	Voir Spodoptera frugiperda	observation dégâts chenilles(type héliothis) sur plante et recherche larves si dégâts	Voir Spodoptera frugiperda mais sans piège sexuel Les pièges à phéromones pour S litura vont attirer S litoralis, qui peut migrer

culture	organisme	Unité épidémiologique	Unité d'inspection	Type d'observation	piégeage
					dans le sud de la France depuis la péninsule ibérique ²⁰
Mais	<i>Thaumatotibia leucotreta</i>	Plein champ + proximité aéroport international et MIN.	Inspection de 20 fois 100 mètres linéaires entre deux rangées échantillonnés dans les deux hectares les plus proches du point d'entrée dans la parcelle (1000 m2 et 10 000 plantes)	observation dégâts chenilles(type pyrale) sur grain et recherche larves si dégâts	Voir Spodoptera frugiperda mais sans piège sexuel

²⁰ S. litura et S. littoralis partagent les mêmes 11 composants qui composent leurs phéromones (en quantités différentes), l'acétate de (Z, E) -9,11-tétradécadiényle (Z9, E11-14: Ac) agissant comme le principal composant
<https://www.biodiversity4all.org/taxa/124875-Spodoptera-litura>

culture	organisme	Unité épidémiologique	Unité d' inspection	Type d'observation	piégeage
Maïs doux	<i>Pantoea stewartii</i>	Plein champ – Le maïs doux est plus sensible que les maïs fourrage et grain.	Inspection de 20 fois 100 mètres linéaires entre deux rangées échantillonnées dans les deux hectares les plus proches du point d'entrée dans la parcelle (1000 m2 et 10 000 plantes)	Observation symptômes caractéristiques	non
Maïs fourrage	<i>Pantoea stewartii</i>	Plein champ	Inspection de 20 fois 100 mètres linéaires entre deux rangées échantillonnées dans les deux hectares les plus proches du point d'entrée dans la parcelle (1000 m2 et 10 000 plantes)	Observation symptômes caractéristiques	non
Maïs grain	<i>Pantoea stewartii</i>	Plein champ	Inspection de 20 fois 100 mètres linéaires entre deux rangées échantillonnées dans les deux hectares les plus proches du point d'entrée dans la parcelle (1000 m2 et 10 000 plantes)	Observation symptômes caractéristiques	non
Maïs pop corn	<i>Pantoea stewartii</i>	Plein champ le maïs pop corn est plus exposé que les maïs fourrage et grain en raison de l'origine de la semence US.	Inspection de 20 fois 100 mètres linéaires entre deux rangées échantillonnées dans les deux hectares les plus proches du point d'entrée dans la parcelle (1000 m2 et 10 000 plantes)	Observation symptômes caractéristiques	non

culture	organisme	Unité épidémiologique	Unité d'inspection	Type d'observation	piégeage
Prairies graminées	<i>Listronotus bonariensis</i>	Pour les OQ (coléoptères) voyageant par la route ou en avion, les types d'unités d'inspection seront composée des parcelles situées dans un rayon de 10 km des aéroports internationaux puis des routes en cas d'introduction via un aéroport	Inspection de 20 points d'observations répartis sur 20 fois 100 mètres linéaires dans les deux hectares les plus proches du point d'entrée dans la parcelle (au moins 1000 m2 et plus de 200 000 plantes)	Observation dégâts et surtout pontes caractéristiques et recherche des larves puis adultes.	non
Prairies graminées	<i>Popillia japonica</i>	Pour les OQ (coléoptères) voyageant par la route ou en avion, les types d'unités d'inspection seront composée des parcelles situées dans un rayon de 10 km des autoroutes et routes importantes en provenance directement ou indirectement d'Italie et de Suisse ou centres logistiques sur ces axes.	Inspection de 20 points d'observations répartis sur 20 fois 100 mètres linéaires dans les deux hectares les plus proches du point d'entrée dans la parcelle (1000 m2 et 200 000 plantes). Cibler d'éventuelles prairies irriguées en période estivale et fauchées régulièrement.	observation des symptômes des dégâts de larves sur l'ensemble de la parcelle puis sur racines pouvant appartenir à différents ravageurs des racines et recherche des larves. ²¹	Idem protocole pelouse sportive, d'agrément, urbaines et gazons. Les prairies non irriguées et non tondues régulièrement restent moins favorables pour l'installation des larves (ANSES 2022).
Ray-grass ²²	<i>Listronotus bonariensis</i>	Pour les OQ (coléoptères) voyageant par la route ou en avion, les types d'unités d'inspection seront composée des parcelles situées dans un rayon de 10 km des aéroports internationaux puis des routes en cas d'introduction via un aéroport	Inspection de 20 points d'observations répartis sur 20 fois 100 mètres linéaires dans les deux hectares les plus proches du point d'entrée dans la parcelle (1000 m2 et 200 000 plantes).	Observation dégâts et surtout pontes caractéristiques et recherche des larves puis adultes.	à définir

²¹ Cette méthode est peu efficace en détection précoce, les dégâts sur racines sont observés sur des populations installées sur la zone. Il s'agit de la confirmation d'une population installée.

²² Pour les prairies mixtes (notamment intégrant des légumineuses), la prescription ray-grass sur parcelles à enherbement mixte est possible à partir d'un seuil de 30 % de ray-grass et au-delà dans le cadre du mélange avec une ou plusieurs légumineuses.

culture	organisme	Unité épidémiologique	Unité d'inspection	Type d'observation	piégeage
Riz	<i>Hirschmanniella spp.</i>	Plein champ Région PACA et Occitanie concernées par la riziculture	Plant de riz en Période d'assec	prélèvement de sol selon protocole national M Falax	recherche nématodes laboratoire
Riz	<i>Meloidogyne graminicola</i>	Plein champ Régions PACA et Occitanie concernées par la riziculture	Plan de riz en Période d'assec	Méthode de prélèvement à paraître avec les fiches de reconnaissance SORE des nématodes à galles du genre <i>Meloidogyne</i> (https://plateforme-esv.fr/fiches_diagnostic) Inspection visuelle avec recherche de symptômes avec des plantes présentant une chlorose, un rabougrissement, et de nombreux renflements et galles sur les racines, avaient été observés. Les racines de 10 plantes présentant des galles ou de nécroses seront prélevées pour analyse.	recherche nématodes laboratoire
Riz	<i>Pomacea</i>	Canaux en aval de la rizière (10 km linéaire) Région PACA et Occitanie concernées par la riziculture	Note de service DGAL/SDQPV/2014-588 adaptée au contexte de la riziculture par la région PACA seule concernée par cette surveillance	Note de service DGAL/SDQPV/2014-588	non
Riz	<i>Xanthomonas oryzae pv. oryzae</i>	Plein champ Région PACA et Occitanie concernées par la riziculture	Inspection de 20 fois 100 mètres linéaires dans les deux hectares les plus proches du point d'entrée dans la parcelle (1000 m2 et 200 000 plantes) - Période d'assec	Observation symptômes caractéristiques	non

culture	organisme	Unité épidémiologique	Unité d'inspection	Type d'observation	piégeage
Riz	<i>Xanthomonas oryzae pv. oryzicola</i>	Plein champ Région PACA et Occitanie concernées par la riziculture	Inspection de 20 fois 100 mètres linéaires dans les deux hectares les plus proches du point d'entrée dans la parcelle (1000 m2 et 200 000 plantes) - Période d'assec	Observation symptômes caractéristiques	non
Soja	<i>Popillia japonica</i>	Pour les OQ (coléoptères) voyageant par la route ou en avion, les types d'unités d'inspection seront composée des parcelles situées dans un rayon de 10 km des autoroutes et routes importantes en provenance d'Italie	Inspection de 20 fois 100 mètres linéaires dans les deux hectares les plus proches du point d'entrée dans la parcelle (1000 m2 et 50 000 plantes)	observation des adultes	à définir
Soja	Tobacco ringspot virus	Plein champ	Inspection de 20 fois 100 mètres linéaires dans les deux hectares les plus proches du point d'entrée dans la parcelle (1000 m2 et 50 000 plantes) Aout ou semaines qui précèdent la maturité physiologique.	Observation symptômes caractéristiques	non
Sorgho	<i>Liriomyza sativae</i>	Culture qui n'est pas le meilleur support			
Sorgho	<i>Xylella fastidiosa</i>	Culture qui n'est pas le meilleur support			
Tabac	<i>Bemisia tabaci (pop non UE)</i>	Culture qui n'est pas le meilleur support			
Tournesol	<i>Xylella fastidiosa</i>	Culture qui n'est pas le meilleur support			

culture	organisme	Unité épidémiologique	Unité d' inspection	Type d'observation	piégeage
Trèfle	<i>Popillia japonica</i>	Culture qui n'est pas le meilleur support			

Annexe 2. Bilans spécifiques

Tilletia indica

Le bilan spécifique à la surveillance de *Tilletia indica*, mentionné à la partie 5 du présent ordre de méthode, doit comporter les colonnes décrites dans le tableau ci-dessous. Les informations portant sur les autres caries notamment *T. controversa* sont utilisées pour la certification à l'exportation du blé de consommation ou de semences.

La « Description » ci-dessous liste, le cas échéant, la liste des valeurs admissibles ou le format attendu. Ces listes, de même que le format du tableau, doivent impérativement être respectées. Le modèle de fichier Excel à utiliser peut être fourni sur demande par le BSV.

Intitulé de la colonne	Type	Unité/format	Description
Numéro de prélèvement	Obligatoire	Texte libre	Numéro du prélèvement, tel que saisi dans Phytopass ou le fichier Excel de suivi
Nom botanique	Obligatoire	Texte libre	Nom de l'espèce prélevée (Triticum aestivum /Triticum durum)
Lieu de prélèvement	Obligatoire	Liste	Type de lieu de prélèvement : Silo portuaire, Collecteur, Agriculteur
Détails du lieu	Facultatif	Texte libre	Description du lieu
Récolte	Facultatif	AAAA	Année de la récolte (ex. : 2018)
Département	Facultatif	DD	Numéro de département (deux caractères)
Date	Facultatif	JJ/MM/AAAA	Date de réalisation du prélèvement
Préleveur	Facultatif	Texte libre	Structure d'appartenance du préleveur (ex. : SRAL, FREDON)
Poids échantillon	Facultatif	Numérique	Poids de l'échantillon prélevé, en kilogrammes
Tonnage du lot	Facultatif	Numérique	Tonnage du lot prélevé, en tonnes
Détails du lot	Facultatif	Texte libre	Description du lot (variété ; type : BP (blés panifiables), BT (blés tendres), BM (blés meuniers), QC (qualité courante))
T. indica	Obligatoire	Liste	Résultat (Positif/Négatif/Non analysé/Indéterminé) pour la détection de Tilletia indica
T. caries	Obligatoire	Liste	Résultat (Positif/Négatif/Non analysé/Indéterminé) pour la détection de Tilletia caries
T. controversa	Obligatoire	Liste	Résultat (Positif/Négatif/Non analysé/Indéterminé) pour la détection de Tilletia controversa
T. laevis (Syn foetida)	Obligatoire	Liste	Résultat (Positif/Négatif/Non analysé/Indéterminé) pour la détection de Tilletia laevis (Syn foetida)

Annexe 3. Identification des noctuelles capturées

Cette annexe est issue d'une ressource en ligne (en anglais, consulté le 3 février 2022) : <https://extension.unh.edu/resource/identifying-moths-traps-sweet-corn-pests-fact-sheet-0>

Il est relativement facile d'identifier le groupe *Helicoverpa armigera* / *Helicoverpa zea* (qui ne sont pas distinguables l'un de l'autre) ou *Spodoptera frugiperda* à l'aide de ce guide.

Le premier point à intégrer est que tous les papillons capturés dans votre piège ne seront pas les espèces cibles. D'autres papillons de nuit (ainsi que des mouches et des abeilles, etc.) volent dans l'environnement du piège et se retrouvent dans le piège de façon plus ou moins marginale.

Quelques autres papillons de nuit (noctuelles) répondent également à la phéromone, bien que généralement pas aussi fortement que les espèces cibles. Apprendre à identifier votre capture au piège implique de connaître l'espèce cible et de la distinguer de toutes les autres prises (taille, forme, couleur, motif).

Les papillons dont les papillons de nuit (noctuelles) ont deux paires d'ailes.

La photo de gauche montre des papillons aux ailes non déployées, comme vous les trouverez dans vos pièges. Dans certains cas, il est utile de voir l'aile postérieure, vous devrez donc écarter les ailes avant. Une fois que vous êtes familiarisé avec l'identification, cela ne devrait plus être nécessaire.

Insecte à gauche : *Helicoverpa armigera* / *Helicoverpa zea* (corn earworm en anglais) insecte à droite: *Leucania pseudargyria* (strictement américain).



Helicoverpa zea

Distribution : Morphologie identique à *Helicoverpa armigera*, une espèce présente en France essentiellement au sud de la Loire.

Période : juillet jusqu'aux froids de l'automne.

Reconnaissance : Les ailes antérieures sont généralement **havane jaunâtre**, mais ont parfois une légère teinte vert olive ou brun rougeâtre. Ils ont généralement une tache sombre à moitié arrondie près du centre. **L'aile postérieure** est pâle avec une bordure sombre. La bordure a généralement une tache médiane blanche. **L'envergure** est d'environ 1 ½ pouces. Ces papillons ne volent que la nuit. Les spécimens fortement battus seront plus difficiles à identifier. Les mâles et les femelles sont identiques.

H. zea et *H. armigera* sont strictement identiques morphologiquement à l'exception des génitalia et de séquences d'ADN pour partie différentes (distinction par PCR). Des hybrides entre les deux espèces existent plus ou moins proches de l'une ou de l'autre à partir de la coexistence sur la même zone géographique. L'arrivée de *H. zea* en Europe entrainera automatiquement la création de ce type d'hybrides comme observé en Amérique du sud (et éventuellement en Afrique si données vérifiées pour ce continent, au Bénin notamment)²³.



Photo : *Helicoverpa zea* (morphologie identique à *Helicoverpa armigera*)

Pseudaletia unipuncta

Nom vernaculaire : cirphis (en anglais : Common Armyworm)

Distribution : Commun dans le sud de la France à proximité des Pyrénées confusion avec *Sesamia nonagrioides* et attractivité commune des pièges et phéromones sésamie.

Période : Mai à octobre – piégé fréquemment aussi dans les pièges sésamie avec phéromone Biotop

Reconnaissance : **Aile avant:** beige à orange-beige, mouchetée de noir, avec un petit point central blanc et une ligne noire oblique à l'extrémité de l'aile. **Aile postérieure:** claire avec une marge beige. *Pseudaletia unipuncta* est une espèce très présente sur les zones bordant les Pyrénées est jusqu'au sud de la Garonne. Leurs chenilles attaquent parfois le maïs principalement les feuilles dans des parcelles envahies par des graminées adventices, surtout en juin et juillet.

²³ Sur le risque d'hybridation : <https://bmcecolevol.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12862-020-01621-8>

Sur la reconnaissance lorsque les deux espèces sont présentes sur le même territoire : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4625950/>



Photo : *Pseudaletia unipuncta* (cirphis)

Lymantria dispar

Nom vernaculaire : Bombyx disparate (en anglais : Gypsy Moth)

Distribution : Commun en France notamment sur les chênes

Période : Fin juillet à août

Reconnaissance : **Aile avant**: marron avec des marques bronzées et noires; bande sombre le long de la bordure. Aile postérieure: brune avec une bordure sombre. **Les antennes sont en forme de plumes.**



Photo : *Lymantria dispar* (bombyx disparate)

Noctuelles attirées par les phéromones de Spodoptera frugiperda

1. Spodoptera frugiperda

Nom vernaculaire : légionnaire d'automne (en anglais : fall armyworm)

Voir fiche de reconnaissance SORE (https://plateforme-esv.fr/fiches_diagnostic).



Photo : *Spodoptera frugiperda* (légionnaire d'automne)

Annexe 4. Description détaillée des couples cultures/organismes nuisible sous surveillance

Maïs

1. *Pantoea stewartii*

Voir fiche de reconnaissance SORE (https://plateforme-esv.fr/fiches_diagnostic).

Gestion : L'incidence de cette bactériose peut être maîtrisée efficacement grâce à l'utilisation d'insecticides aux US notamment des néonicotinoïdes²⁴ appliqués sur la semence contre l'altise vectrice ou d'hybrides de maïs résistant à la maladie, le recours à ces derniers constituant la méthode la plus efficace mais reste compliquée, la résistance à la bactérie excluant parfois d'autres caractères des maïs cultivés.

Pantoea stewartii subsp. *stewartii* est le seul organisme concerné par la distinction entre type de maïs. Lorsque l'inspecteur ne connaît pas l'affectation d'un maïs entre fourrage et grains, il choisit une ou autre affectation en fonction de la plus forte probabilité d'affectation selon la zone, finalité ensilage importante en lien avec les productions animales dans la zone ou faible % de fourrage, sachant qu'en fonction du climat, il existe, pour 5 à 10% des surfaces, un basculement non prévu au semis, au moment de la récolte, vers l'une ou l'autre finalité. La distinction est en revanche explicite pour les maïs doux et pop-corn."

Le choix de l'inspection en parcelle pour identifier les plantes symptomatiques a été fait en raison des limites de la recherche sur semences limitée à un échantillon de 400 semences par lot sachant qu'une surveillance au champ permet de voir environ 10 000 plantes sur les 100 000 levées sur un ha. Les semences produites aux USA sont considérées principalement à risque d'introduction,

²⁴ Interdits en Europe pour ceux actuellement efficaces

cette bactérie étant principalement (voire exclusivement) établie aux USA²⁵. L'absence du vecteur et hôte hivernal de la bactérie, *Chaetocnema pulicaria*, explique l'absence de maintien de l'organisme en Europe. Un questionnement existe en Slovénie et Italie néanmoins.

Lépidoptères du maïs

Trois espèces de *Spodoptera*, *Heliothis virescens* et *Helicoverpa zea* peuvent accompagner différents fruits ou végétaux via les points d'entrée communautaires mais aussi pour les espèces présentes dans les régions proches de l'UE dans le sud de l'Europe, s'introduire par leurs propres moyens via des vols à longue distance à la faveur de vents du sud. C'est exclusivement le cas de *Spodoptera frugiperda*, seule espèce présente en Afrique sub saharienne. principale zone d'émission de papillon.

H. virescens, *Spodoptera ornithogalli*, *Spodoptera litura* et *Helicoverpa zea* doivent être surveillée à l'instar des autres noctuelles.

Spodoptera eridania est moins attirée par le maïs que par d'autres cultures, cultures légumières notamment mais les surfaces en maïs considérablement plus importantes et un vol migratoire potentiel font de la culture un récepteur qui reste efficace.

L'espèce *Thaumatotibia leucotreta* n'est pas spécifique du maïs et n'est pas apte au vol à grande distance. Dans ces conditions, la contamination du maïs pourrait s'effectuer par extension depuis une serre contaminée. Cet insecte meurt avec l'hiver suivant, dans notre contexte climatique. Néanmoins, une surveillance officielle par piège lumineux et des observations de la présence sur plantes au champ doivent être menées selon les mêmes considérations que pour les bio-agresseurs précédents.

a) *Spodoptera frugiperda*,

Voir fiche de reconnaissance SORE (https://plateforme-esv.fr/fiches_diagnostic).

Noter cependant la détection en 2022 de *Spodoptera frugiperda* sur l'île de Chypre et dans la province d'Adana en Turquie avec des vols en provenance de la zone de culture du maïs d'Afrique sud saharienne. En 2023, détection de chenilles dans deux champs de maïs de l'île de Chypre en juillet et dans des pièges à phéromones à la fin du mois d'août sur l'île de Crète et dans le sud du Péloponnèse sans larves rapportée par les services officiels. Une parcelle de l'île de Crète est décrite détruite par *S. frugiperda*. Captures au piège sexuel fin octobre dans le sud-est de la Roumanie. En 2024 des captures et observations en parcelle ont été réalisées sur des nombreux sites en Grèce dans des zones à climat plus tempéré en hiver. Une capture a été réalisée au piège lumineux sur l'île de Malte sans confirmation de l'espèce par un laboratoire de référence. Une bonne partie des cultures de maïs d'Espagne, d'Italie voire de régions situées plus au nord sont à la même latitude donc menacées à l'identique. Les productions de maïs du sud de la France ne sont guère plus au nord et à la latitude de la Roumanie

La détection dans la province d'Adana en Turquie s'est faite sur **foyer de l'insecte dans du maïs** (en septembre 2022) avec **identification initiale des larves**, comme cela a été le cas sur l'île de Mayotte et à la Réunion en 2019. C'est le cas sur l'île de Chypre en juillet 2023.

²⁵ Extrait de Roper MC. *Pantoea stewartii* subsp. *stewartii*: lessons learned from a xylem-dwelling pathogen of sweet corn. *Mol Plant Pathol.* 2011 Sep;12(7):628-37.

" *Pantoea stewartii* subsp. *stewartii* (syn. *Erwinia stewartii*) is a Gram-negative bacterium that is the causal agent of Stewart's wilt of sweet corn. Stewart's wilt of corn has been **reported worldwide from rare seed transmission**, but it only occurs naturally in North America. The disease is endemic to the USA and was first reported on Long Island, New York in the late 1890s by F. C. Stewart (Clafin, 2000; Stewart, 1897). Stewart's wilt is now known to occur from the Mid-Atlantic States to the Ohio River Valley, and in Missouri and Iowa (Rand and Cash, 1921; Robert, 1955). Stewart's wilt caused severe losses for the corn industry in the 1930s, but the importance of the disease has diminished in the USA because of the use of resistant corn hybrids (Clafin, 2000; Freeman and Pataky, 2001; Pataky et al., 1988). However, Stewart's wilt remains a problem where susceptible sweet corn varieties are grown."

La détection sur l'île de Chypre, village de Pissouri, de *Spodoptera frugiperda* s'est faite sur capture de papillons : mâle **et** femelle dans **un piège lumineux** second semestre 2022 (signalé janvier 2023 niveau UE après confirmation) par un particulier passionné par les papillons.

b) *Spodoptera litura*

Des confusions possibles avec *S. littoralis* peuvent être à l'origine de signalement dans le sud de la péninsule ibérique (Portugal et Espagne) avec vols possibles sur la France. Non représenté sur la carte l'OEPP considérant cette espèce comme absente du bassin méditerranéen. Le CABI a maintenu les signalement sur le sud de la péninsule ibérique.



Source pour la carte : OEPP

2. Coléoptères du maïs

Quatre espèces de *Diabrotica* listées de quarantaine dans l'UE sont majoritairement nuisibles pour le maïs (main) et très liées à la culture du maïs, *Diabrotica barberi*, *Diabrotica virgifera zea* et de façon moins systématique *Diabrotica undecimpunctata undecimpunctata* et *Diabrotica undecimpunctata howardi*.

Leur introduction ne peut être qu'accidentelle dans un moyen de transport aérien en cas de présence passive dans les soutes ou la cabine ou avec des véhicules de transport terrestre depuis un pays voisin contaminé.

a) *Diabrotica barberi*

Voir fiche de reconnaissance SORE (https://plateforme-esv.fr/fiches_diagnostic).

b) *Diabrotica virgifera zea*

D. virgifera zea est principalement distribué du Texas et de l'Oklahoma aux États-Unis et au Panama et est adapté aux climats chauds (sans diapause) alors que *Diabrotica virgifera virgifera* déjà disséminé en Europe est réparti du centre-ouest aux États-Unis et du sud-est des États-Unis et vers le nord jusqu'en Ontario, au Canada ; il est adapté aux climats tempérés (diapause), **le risque de survie et d'installation en Europe paraît plus limité pour cette espèce (Dvz).**

c) *Listronotus bonariensis*

L'espèce *Listronotus bonariensis* présente un risque comparable aux espèces de *Diabrotica* absentes du territoire européen mais ne s'attaque qu'à la partie aérienne de la plante. La surveillance par observations de la présence sur plantes au champ est donc requise.

Notes : Parmi les plantes cultivées, *Listronotus bonariensis* attaque principalement les graminées, en particulier les espèces du genre *Lolium*, notamment le ray-grass anglais (*Lolium perenne*), dont il est un ravageur important, et le ray-grass d'Italie (*Lolium multiflorum*), ainsi que de nombreuses autres graminées fourragères, telles que *Anthoxanthum puelii*, *Agrostis capillaris*, *Dactylis glomerata*, *Festuca rubra*, *Phleum pratense*, etc. Parmi les céréales, le maïs est un hôte important mais d'autres céréales (avoine, orge, blé) sont également potentiellement attaquées.

Analyse de risque : Des adultes morts ont également été signalés de façon anecdotique dans les années 2020 sur des semences de graminées prairiales en particulier de ray-grass, de légumineuses (Fabaceae), telles que la luzerne et le trèfle, et de crucifères (Brassicaceae), comme le colza. Il n'est toutefois pas un ravageur des cultures autres que les graminées prairiales et accessoirement les

autres céréales, le risque paraît très faible du fait des traitements de désinsectisation des grains. L'EFSA le considère comme ayant été introduit avec des semences de graminées prairiales et étend le risque aux céréales à paille mais l'introduction en Nouvelle Zélande concerne le début du XX^e siècle. Il s'agirait d'un comportement autostoppeur sur des semences insuffisamment nettoyées et traitées car ce coléoptère ne se nourrit pas du grain et ne s'introduit pas dedans, en revanche sa taille identique ne permet pas de le séparer de la semence de ray-grass, on peut envisager une récolte des adultes nombreux dans la culture avec celle des graines par la moissonneuses batteuse et une absence de désinfection correcte pour détruire les quelques adultes vivants. Ce n'est pas un insecte des denrées stockées ou des semences capables de survivre à une simple opération de désinsectisation. Ce risque pourrait être moindre voire insignifiant avec les mesures prises pour le stockage de ces graines désormais et leur conditionnement par rapport au passé. Le risque d'importation via des semences concerne surtout les Pays bas, l'Allemagne et l'Italie, l'approvisionnement de la France en semences de ray-grass étant essentiellement français ou européen. L'introduction en Nouvelle Zélande date en effet du début du XX^e siècle²⁶ mais, indépendamment de cela de nombreux adultes morts ont été détectés dans les années 2010 (source Defra-UK dans des importation de ray-grass anglais de Nouvelle-Zélande, détruits par les processus de conditionnement modernes).

Dynamique et biologie : L'adulte fore de petits trous dans les feuilles, mais les larves font plus de dégâts en forant les tiges. Les œufs sont pondus sur les gaines foliaire.

Chez le ray-grass anglais (*Lolium perene*), les œufs sont pondus sur les gaines foliaires et les larves nouvellement écloses creusent dans la tige en-dessous. La larve passe ses quatre stades larvaires successifs en creusant ses galeries dans toute la plante et peut détruire jusqu'à cinq talles au cours de son cycle de développement. En général, une seule larve est présente dans chaque talle.

Les jeunes plants de blé sont souvent tués par les larves, tandis que les plantes à des stades ultérieurs de croissance sont rabougries.

La présence de graminées sauvages dans le blé qui peuvent aussi servir d'hôtes « réservoir » favorisent le développement sur céréales à paille. C'est un ravageur des parcelles mal désherbées. Les dégâts sur maïs sont de même nature, plus significatifs sur des stades plantule.

Zones concernées : Le charançon argentin des tiges est originaire d'Amérique du Sud. L'espèce est présente notamment au Brésil, en Uruguay, en Argentine, en Bolivie et au Chili. Dans ces pays, il n'est pas considéré comme important sur le plan économique. Ce charançon s'est répandu en Australie (Nouvelle-Galles du Sud, Australie du Sud, Tasmanie, Victoria, Australie-Occidentale) et depuis 1927 en Nouvelle-Zélande, pays où il est considéré comme l'insecte ravageur le plus important de la culture. En 1991, les pertes annuelles de rendement imputables à cet insecte étaient estimées entre 78 et 251 millions de dollars néo-zélandais. Le climat de la Nouvelle Zélande est très proche du climat français.

d) *Popillia japonica*

Voir fiche de reconnaissance SORE (https://plateforme-esv.fr/fiches_diagnostic).

e) *Blitopertha orientalis*

Vecteurs : L'espèce *Blitopertha orientalis*, coléoptère, n'est pas spécifique du maïs, hôte majeur en raison de sa forte prévalence dans les régions contaminées, elle ne peut être introduite avec le

²⁶ "This species was first reported in New Zealand in the late 1927 (Marshall, 1937) but its introduction is likely to have been earlier in the twentieth century (Kuschel, 1972)." En fait les détectations avec des graines de ray grass dans les années 2010 concernaient des adultes morts, actifs dans les parcelles au cours de la récolte mais impossibles à trier

grain ou de façon active mais de façon passive avec du sol associé à du gazon de placage ou des racines support de culture²⁷.

Surveillance : Une surveillance par observations de la présence de symptôme sur plantes au champ puis recherche d'adultes doit être menée. Elle sera associée à celle de *Popillia japonica*, mêmes périodes même méthodes sur maïs et sur prairies.

Cycle biologique : Le cycle de développement biologique de *Blitopertha orientalis* est univoltin. Sous le climat de New York (Etats-Unis) comparable à l'Europe du nord, le cycle de vie de *B. orientalis* dure généralement un an mais certains individus peuvent passer deux ans à l'état larvaire. La sortie des adultes a lieu vers la fin juin et ils sont visibles et actifs pendant fin août environ. Des vols courts (1 m), bas et rapides sont caractéristiques et diurnes. Les femelles s'enfouissent dans le sol entre début juillet et début septembre et pondent leurs œufs. L'éclosion se déroule quelques jours après. Les larves, qui préfèrent les prairies tondues fréquemment, s'enfouissent à 10-20 cm de la surface et s'alimentent de jeunes racines tendres et d'humus. Elles peuvent atteindre des densités relativement élevées dans le sol, bien au-delà de 100-150 larves par m². Les larves qui, s'alimentant de racines, peuvent sérieusement les endommager entraînant le brunissement puis la mort des cultures. Dans des pelouses, l'alimentation des larves peuvent tuer l'herbe visible dès juin mais surtout en août et septembre, des zones allant de quelques cm² à 1-2 ha devenant marron. Les adultes préfèrent se nourrir des tissus végétaux tendres entre les nervures foliaires (feuille de maïs). Les nervures ne sont pas attaquées et cet insecte laisse donc le squelette des feuilles. L'organisme est caractérisé par une faible dissémination naturelle. La proximité prairie-maïs doit être privilégiée pour la recherche de cet organisme comme la présence de lieu ou des plantes en container sont importées ou du gazon de placage.

Blé

Spécificité du risque : L'agriculture dite conventionnelle et l'agriculture biologique sont exposées à des risques différents en matière de semences. En effet, Les traitements de semences et plus spécifiquement pour la carie de Karnal en végétation, réduisent considérablement le risque de contamination du grain produit. En conséquence, le blé produit avec peu ou pas de protection fongicide et cultivé dans des régions à climat plus sec (de type sud des USA où la maladie s'est implantée) devront être surveillés en priorité.

3. *Tilletia indica*

La carie de Karnal du blé est une des 4 grandes caries qui s'attaquent au blé tendre et au blé dur au plan mondial mais elle est absente d'Europe.

Il s'agit d'un champignon qui prend la place de l'albumen du grain après l'épiaison et le remplace, avec un fort pouvoir de propagation avec éclatement de l'enveloppe qui renferme les spores lors de la récolte. Les 3 caries que sont *Tilletia caries*, *Tilletia laevis* et *Tilletia controversa* sont des parasites interne à la plante et progressent à l'intérieur. *Tilletia indica* en revanche contamine l'épi à partir de spores produites sur les feuilles. Elle a toutes les caractéristiques d'une carie du blé sauf son cycle particulier.

Outre la réduction de rendement, une forte présence de grains cariés dégrade la qualité organoleptique du grain en dégageant une odeur caractéristique de poisson pourri.

Importance de l'organisme pour la SORE : Les exportations de blé font l'objet de restrictions quant à la présence d'organismes de quarantaine indésirables dans les pays destinataires. La carie de Karnal (*Tilletia indica*) est le plus redouté de tous parce que peu disséminé au plan mondial. (A noter que *Tilletia controversa* est également réglementé à l'importation par de nombreux pays tiers).

²⁷ Le stade larvaire se nourrissant de racines de graminées de gazon

Vecteurs et semences : Un seul grain carié contient de 4 à 9 millions de spores. La principale dissémination se fait cependant avec le grain et la semence. Les caries autres présentes en France se sont fait discrètes suite à l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse depuis les années 50, mais n'en restent pas moins présentes au silo avec seulement quelques pour 1000 de parcelles contaminées qui suffisent pour une détection dans plus de la moitié des lots dans les silos portuaires, détection qui augmente au fur et à mesure des mélanges de lots et de la proximité des ports.

Dynamique épidémique : Au battage, les spores libérées viennent contaminer les grains des épis sains, et le sol qui a supporté cette récolte cariée. Les spores peuvent être aussi disséminées par le vent sur plusieurs centaines de mètres et être à l'origine de la pollution des parcelles voisines. Les moissonneuses batteuses en passant d'une parcelle contaminée à une parcelle saine peuvent également être à l'origine de la contamination de certaines parcelles.

Gestion : L'incidence de cette maladie peut être maîtrisée efficacement grâce à l'emploi des semences certifiées, des traitements des semences avec des fongicides de synthèse et, spécifiquement pour *Tilletia indica*, par l'application de fongicides de synthèse (triazoles, strobilurines et SDHI) au printemps sur le feuillage. L'agriculture biologique qui ne dispose dans la pratique que du cuivre, d'une bactérie antagoniste, du vinaigre sur la semence pour lutter contre la dissémination des caries est plus favorable à leur présence dans les parcelles.

Zones concernées : Sa présence est limitée à différents pays du sous-continent indien, à l'Iran, l'Irak, certains états du Mexique, des états du sud des États Unis, notamment, qui ont effectué un effort considérable d'éradication. Cette dissémination limitée rend la surveillance de cet organisme d'autant plus nécessaire et son statut de quarantaine majeur, sur la céréale la plus échangée au plan mondial, d'autant plus sensible.

Spécificité de la surveillance en France : En raison de ses surfaces significatives, plus de 5.5 millions d'ha, le blé, *T aestivum* et *T durum*, présente un intérêt très particulier pour la surveillance de la carie de Karnal (*Tilletia indica*) puisque cette culture en est un hôte majeur. Le blé est ainsi pratiquement la seule culture concernée par cet organisme de quarantaine avec le triticale (400 000 ha), mais cette culture demeure mineure pour cette surveillance face au blé qui représente à lui seul près de 95% de la surface sensible à cet hôte.

Les caractéristiques de la maladie transmise très facilement avec la semence avec un « marquage » ou dissémination de l'ensemble du lot de grain permet une détection facile et sûre, avec une très forte probabilité sur un échantillon par observation des spores et sans isolement. Un dispositif de surveillance officiel est déjà existant pour ce bio-agresseur. Celui-ci a été mis en place pour l'accompagnement à l'exportation des lots de blé indépendamment de la surveillance au champ. Ce dispositif sera donc adapté pour la SORE.

Le dispositif de surveillance officielle actuel consiste en des prélèvements²⁸ réalisés par des acteurs de l'exportation de céréales (effectués directement par le SRAL ou par les agents régionaux de FAM sous convention avec le SRAL) et des analyses réalisées par des laboratoires agréés. Ce dispositif est plus généraliste que ceux mis en place au niveau de la SORE qui seront en général plus proches des zones de production. Dans le cadre de la SORE, **cet OQ sera donc plus spécifiquement surveillé dans le cadre de la SORE dans des silos situés plus à l'intérieur du territoire ce qui est déjà partiellement le cas.** Quelques inspections de parcelles symptomatiques (ou non) seront programmées afin de compléter cette surveillance mais restent moins efficaces que les surveillances au silo.

L'effort supplémentaire sera dans le cadre nouveau de la surveillance de cet OQ sera donc limité.

²⁸ Le dispositif actuel, principalement dans les zones portuaires mais pour 1/3 sur des silos à l'intérieur du territoire a conduit à la réalisation de plus de 1500 analyses au plan national depuis 2013

Protocole de surveillance

En raison du champignon difficile à distinguer des autres caries par simple contrôle visuel sur grain et d'une plus grande efficacité d'un échantillonnage au niveau du stockage aval, cette surveillance repose sur des prélèvements de blé après récolte en silo set/ou bâtiments de stockage pour analyse en laboratoire.

- Nombre de prélèvements à réaliser selon les régions

Le plan de surveillance à réaliser par les SRAL dans le cadre de la SORE est défini par la programmation annuelle.

Modalités pratiques

Chaque prélèvement conduit à collecter 1 kg de grains.

Ce prélèvement peut être réalisé par des organismes certificateurs qui disposent d'un matériel d'échantillonnage plus performant notamment dans les phases de chargement des vraquiers (Panama) ou des containers pour l'exportation ou lors des transferts de silo à silo.

Il s'agit notamment :

- des agents de FranceAgriMer en charge de la réalisation des prélèvements annuels pour l'enquête qualité auprès des organismes collecteurs,
- des agents des sociétés de surveillance (accréditées selon la norme ISO/CEI 17020) en charge des inspections lors des chargements des navires.

Il est demandé aux DRAAF/SRAL de se rapprocher de ces structures.

Des conventions existantes conclues avec les sociétés de surveillance qui définissent les modalités de mise à disposition de tels échantillons pourront continuer à être utilisées.

Dans les régions qui disposent de sites portuaires, les prélèvements seront effectués en priorité dans les silos portuaires pour des raisons d'efficacité.

Analyse des échantillons

La détection de *Tilletia indica* se fait par identification morphologique (méthode référencée MOA017v3).

La détection des trois autres caries nécessite la mise en place d'une étape supplémentaire. Si une analyse des quatre caries est souhaitée, il est impératif de le préciser sur la demande d'analyse dans le cas contraire, le laboratoire réalisera une analyse uniquement pour la détection de *Tilletia indica*.

Riz

Pomacea et les nématodes *Hirschmanniella spp* peuvent être introduits de façon passive via des plantes aquatiques ou des objets d'aquariophilie.

Pour *Meloidogyne graminicola*, ce sont exclusivement des particules de sol qui sont en cause : sol qui accompagne des végétaux à planter, sol attaché à des machines, outils aratoires ou à d'autres matériaux, débris de sol mélangés à des semences non nettoyées correctement provenant de pays où le ravageur est présent, bottes ou chaussures de randonnée d'agronomes visitant des essais, échantillons des plantes avec de la terre adhérente).

Le riz pluvial²⁹ est en règle générale plus exposé à *Meloidogyne graminicola*, car exprimant plus de symptômes et assurant une multiplication efficace comme céréale estivale. Les céréales d'hiver bien qu'hôtes voient des conditions de température de sol peu favorables à la multiplication de ce nématode sur l'essentiel du cycle, celui-ci ayant des exigences thermiques élevées. La rotation ne saurait toutefois être une solution complètement efficace en raison du nombre important de cultures hôtes mais surtout d'adventices hôtes qu'il est impossible de supprimer d'une culture notamment pendant la période estivale la plus favorable à sa multiplication.

Paradoxalement, grâce à la submersion longue lorsqu'elle est possible (cas de la France), le riz serait la culture permettant d'assurer la lutte la plus efficace contre ce nématode.

Par ailleurs, les adventices du riz peuvent favoriser le développement des certains bio agresseurs dont les nématodes *Hirschmanniella spp*, *Meloidogyne graminicola* ou l'escargot *Pomacea*.

Le riz est dans la pratique en terme de surveillance très spécifique de 5 organismes nuisibles pour lesquels il apparaît seul en catégorie d'hôte majeur. Le riz constituera donc la culture majeure pour la surveillance des 5 espèces de bioagresseurs *Xanthomonas oryzae pv. Oryzae*, *Xanthomonas oryzae pv. Oryzicola*, *Pomacea*, *Meloidogyne graminicola* et *Hirschmanniella spp*.

Les deux espèces *Spodoptera frugiperda* et *Spodoptera litura* sont également des ravageurs du riz bien que dans une moindre mesure que pour le maïs. Ainsi, la culture du maïs sera privilégiée pour la surveillance de ces deux insectes.

La surveillance de *Pomacea* (**un foyer en cours de gestion en France**) est très spécifique et consiste en la recherche de l'escargot sur les plantes de riz ou les adventices après repérage de ses dégâts. La recherche de plaques d'œufs constitue également une surveillance pertinente. Se référer à la fiche de reconnaissance SORE (https://plateforme-esv.fr/fiches_diagnostic).

Pomacea maculata est déjà établi en Espagne (delta de l'Èbre) et est présent dans des zones où les conditions climatiques sont très similaires dans la partie de l'Europe. Un modèle sur la dynamique des populations des espèces étroitement apparentées de type *Pomacea* a été développé par l'EFSA en 2013 pour évaluer la distribution potentielle des escargots *Pomacea* en Europe.

Depuis 2012, la zone la plus favorable à l'installation en France (notamment zones de faible altitude de PACA) n'a pas connu d'hiver rigoureux, nombre de jours avec températures inférieure à -5° limitée, ce qui explique le maintien et l'extension du foyer proche de Fréjus (Var). L'analyse de risque doit intégrer cette caractéristique modulo la proximité à la mer ou à l'océan et de l'altitude.

Les filières d'introduction selon la PRA de l'EFSA (= très liées à l'aquariophilie):

- Importation intentionnelle du ravageur lui-même (par exemple pour le commerce des aquariums ou comme nourriture)
- Contaminant de plantes aquatiques ou de poissons tropicaux vivants (par exemple importés pour le commerce des aquariums)
- Utilisation comme agents de lutte contre les mauvaises herbes aquatiques.

Les deux bactéries *Xanthomonas oryzae pv. oryzae* et *Xanthomonas oryzae pv. oryzicola* doivent se rechercher sur la base de l'observation de symptômes plus ou moins spécifiques sur le limbe foliaire suivi d'une caractérisation au laboratoire (Elisa ou PCR).

Enfin, les nématodes du genre *Hirschmanniella* doivent être recherchés via des prélèvements de terre avec recherche de ce genre de nématodes, notamment après observation d'une végétation anormale du riz.

²⁹ Pas la pratique française où le riz est submergé une bonne partie de son cycle.

L'espèce *Meloidogyne graminicola* fera l'objet d'une surveillance via une inspection visuelle avec recherche de symptômes avec des plantes présentant une chlorose, un rabougrissement, et de nombreux renflements et galles sur les racines, avaient été observés. Les racines présentant des galles ou de nécroses seront prélevées.

Soja

4. *Popillia japonica*

Il n'est pas spécifique du soja qui est un hôte mineur, contrairement au maïs par ailleurs bien plus développé en termes de surface. Voir fiche de reconnaissance SORE (https://plateforme-esv.fr/fiches_diagnostic).

5. *Spodoptera litura*

S'agissant de *Spodoptera litura*, une surveillance sur la base de pièges lumineux et d'observations visuelles pourra également être mise en œuvre. Se référer aux noctuelles du Maïs pour les considérations biologiques ainsi qu'à la référence suivante en matière de piégeage lumineux : <https://fr.scribd.com/document/210210609/Light-trap-as-a-monitoring-device-for-Spodoptera-litura-Fab-adult-populations-in-soybean>

6. *Meloidogyne enterolobii*

Le LSV Rennes estime que cet organisme n'a pas à être suivi sur soja et GC en général.

Meloidogyne enterolobii est une espèce de nématode présente dans de nombreux pays asiatiques, d'Amérique du nord et du sud avec climats chauds de type tropical ou sub tropical. Il n'est pas signalé dans les Etats de la Corn Belt aux Etats Unis. Il est ponctuellement présent, localisé en Europe, signalée en Suisse (uniquement sous serre) et au Portugal en extérieur dans la région de Coimbra au climat méditerranéen, avec des hivers doux et assez pluvieux, et des étés chauds et ensoleillés. La température moyenne du mois le plus froid à Coimbra (janvier) est de 9,9 °C avec une moyenne des mini de 4.4°C, celle du mois le plus chaud (juillet) est de 22 °C. Le mini est voisin de celui de Narbonne avec une moyenne de mini de 4°C, de Béziers avec une moyenne des mini de 4.1°C ou de Bayonne équivalent à Béziers en moyenne des mini du mois le plus froid. Il est surtout observé sous climat inter tropical et subtropical avec une capacité d'adaptation dans la zone strictement méditerranéenne, au-delà son développement concernera surtout les serres. Il a fait l'objet de nombreuses interceptions notamment aux Pays Bas et en Allemagne.

Le soja est indiqué par la littérature comme faisant partie des espèces hôtes majeurs mais au même titre que de nombreuses solanacées, fabacées, cucurbitacées cultivées, le spectre d'hôtes est donc très large avec de nombreuses adventices.

Introduction : Son introduction sur un territoire met en œuvre exclusivement des particules de sol, sol qui accompagne des végétaux à planter ou les bulbes, sol attaché à des machines, outils aratoires ou à d'autres matériaux, débris de sol mélangés à des semences non nettoyées correctement provenant de pays où le ravageur est présent, bottes ou chaussures de randonnée d'agronomes visitant des essais, autres échantillons des plantes avec de la terre adhérente. Il n'est pas transmis avec la semence.

Zones potentiellement concernées en France: culture de soja en zones à hiver doux et températures élevées en été, climat type méditerranéen ou atlantique régulé en hiver donc essentiellement les régions PACA, Occitanie et Nouvelle Aquitaine. La plaine du Lauragais

s'étendant de Castelnaudary à Narbonne, où les cultures de soja sont nombreuses et anciennes sera privilégiée pour cette surveillance.

Symptômes : Les symptômes sont typiques des nématodes à galles mais à d'autres espèces de nématodes à galles, *M. enterolobii* induit des galles typiques de ces espèces sur les racines des plantes infectées. En cas d'attaques sévères, des galles extrêmement grandes et nombreuses peuvent être trouvées. Les symptômes sur les parties aériennes vont du retard de croissance, flétrissement, jaunissement des feuilles et déformation des organes de la plante. Globalement, le rendement des cultures est réduit à la fois qualitativement et quantitativement. De plus, l'infestation par *M. enterolobii* peut favoriser les attaques des racines par des agents phytopathogènes secondaires qui aggravent le dommage.

Betteraves

7. Beet curly top virus (BCTV)

Le maintien du Beet curly top virus (BCTV) en inspection sur betterave pose question étant donné la non introduction sur la culture par la semence pour ce virus – Au-delà de ce constat, cette surveillance sera effectuée 1 année tous les 7 ans.

La surveillance du virus *Beet curly top virus* était proposée en culture de betteraves car il s'agit d'un des hôtes majeurs vis à vis de cet OQ dans une région où l'organisme est fréquent sur d'autres espèces végétales. D'autres cultures, notamment solanacées, sont signalées en règle générale au moins aussi affectées et surtout bien plus à risque d'introduction ou de diffusion sur le territoire, puisque l'introduction et la diffusion ne peut se faire que via des plants ou des vecteurs cicadelles. Le virus de l'enroulement des feuilles de la betterave (BCTV) appartient à la famille des *Geminiviridae*.

Ce virus est transmis par plusieurs espèces de cicadelles (*Circulifer* spp., *Agallia albidulla*) selon le mode persistant.

La maladie n'est pas transmise par la semence, l'introduction sur le territoire ne peut donc être liée qu'à une autre culture sensibles avec introduction de plants contaminés (notamment plantes maraichères de la famille des solanacées dont les tomates et les poivrons).

Symptômes : En matière de symptomatologie, on observe un enroulement et un gaufrage des feuilles ainsi que des nervures irrégulières et proéminentes. Les feuilles sont parfois rugueuses et finissent par jaunir tandis que les plantes peuvent se rabougrir, la confusion avec un effet de la sécheresse est possible.

Une surveillance officielle au champ et au laboratoire en cas de suspicion doit être menée³⁰. La surveillance générale du territoire (non officielle) déjà effectuée sur cette culture peut également contribuer à renforcer la connaissance de notre territoire vis à vis de ce virus (modalités en cours de réflexion, cf. supra).

La betterave à sucre et les betteraves en général sont connus pour être un des hôtes de ce virus bien qu'il affecte également de nombreuses plantes hôtes potentielles dont les haricots, céleri, épinards, melons, poivrons, courges, concombres, tomates, la luzerne.... Les jeunes plantes semblent être plus sensibles aux dommages et développent plus de symptômes du virus par rapport aux plantes adultes.

³⁰ L'unité BVO du LSV Anses dispose d'un test non validé.

Zones concernées : Cette maladie à virus est considérée comme mineure sur la plupart des cultures sauf sur betteraves à sucre et signalée seulement dans quelques pays d'Europe historiquement et désormais seulement en Italie, Amérique, Iran et Inde. Des variétés résistantes à certaines souches ont été mises au point, la maladie peut donc être présente dans un pays mais ne pas être identifiée sur la culture pour cette raison (résistance des variétés au souches du virus



en présence)

Source carte : OEPP.

8. Beet necrotic yellow vein virus (BNYVV)

Le virus causant la Rhizomanie (*Beet necrotic yellow vein virus, BNYVV*) n'est pas un OQ mais un OQZP. La France est concernée par la maladie dans les zones de production de betterave industrielle, fourragère et potagère mais aussi par une zone protégée vis à vis de cet organisme nuisible en Bretagne. Ce virus est porté par *Polymyxa betae*, protiste/ pseudo champignon du sol, parasite obligatoire des racines de betterave, dont il a besoin pour réaliser son cycle de vie. La gamme d'hôtes du virus est restreinte essentiellement aux chénopodiacées dont les épinards, les chénopodes et le quinoa. Le spectre d'hôte de *Polymyxa betae* est plus large en terme d'adventices. *Polymyxa betae* est capable de survivre pendant de nombreuses années dans le sol sous forme de spores

La surveillance annuelle de la zone protégée est une condition de son maintien et fait partie intégrante du dispositif SORE, exclusivement en région Bretagne et pour l'exportation de plants de pommes de terre vecteur majeurs de ce virus via la terre qui pollue sa surface. En l'absence significative de betteraves sucrières dans la région Bretagne, les analyses porteront sur les **quelques centaine d'ha de betteraves fourragères (310 ha en 2019) présentes dans la région Bretagne sur les 18 000 ha cultivés au niveau national mais surtout dans les cultures d'épinards (2300 ha en Bretagne sur 4500 ha en France)**, par des repérages visuels d'éventuels foyers en fin d'été (août –septembre) avec confirmation sur observation et prélèvement des racines avant la récolte en cours d'automne (octobre –novembre) puis analyse de labo pour confirmer la présence de virus si utile.

L'introduction dans une parcelle se fait par les particules de sol, engins de labour avec terre adhérente, plantes racinées provenant de zones betteravières, plants de pomme de terre avec terre contaminée. La multiplication se fait suite à l'introduction par la culture de plantes sensibles au polymyxa ou au virus ou la présence d'adventices sensibles.

Les méthodes de référence

-pour les prélèvement restent NOTE DE SERVICE DGAL/SDQP/N2010-8348 - Date: 14 décembre 2010 – Analyse sur le végétal -Page 12 La méthode s'applique à des échantillons de plantes de betteraves ou d'épinards pouvant être infectés par le BNYVV. Ces plantes peuvent être des échantillons directement transmis au laboratoire pour détection du BNYVV par ELISA

9. Nématodes

Les nématodes *Meloidogyne chitwoodii* et *Meloidogyne fallax* seront officiellement suivis sur culture de betterave mais dans une moindre mesure que sur pommes de terre ou encore sur légumes.

Les modalités de prélèvement de terre pour la recherche de nématodes (*Meloidogyne chitwoodii* et *M. fallax*, sur betterave) sont harmonisées entre filières ; les prélèvements peuvent avoir lieu après le semis et peuvent avoir lieu avant couverture totale du rang, l'état du sol au moment du prélèvement étant le critère important pour la facilité du prélèvement.

10. Autres

Le diptère *Liriomyza sativae* sera plus efficacement suivi sur pomme de terre.

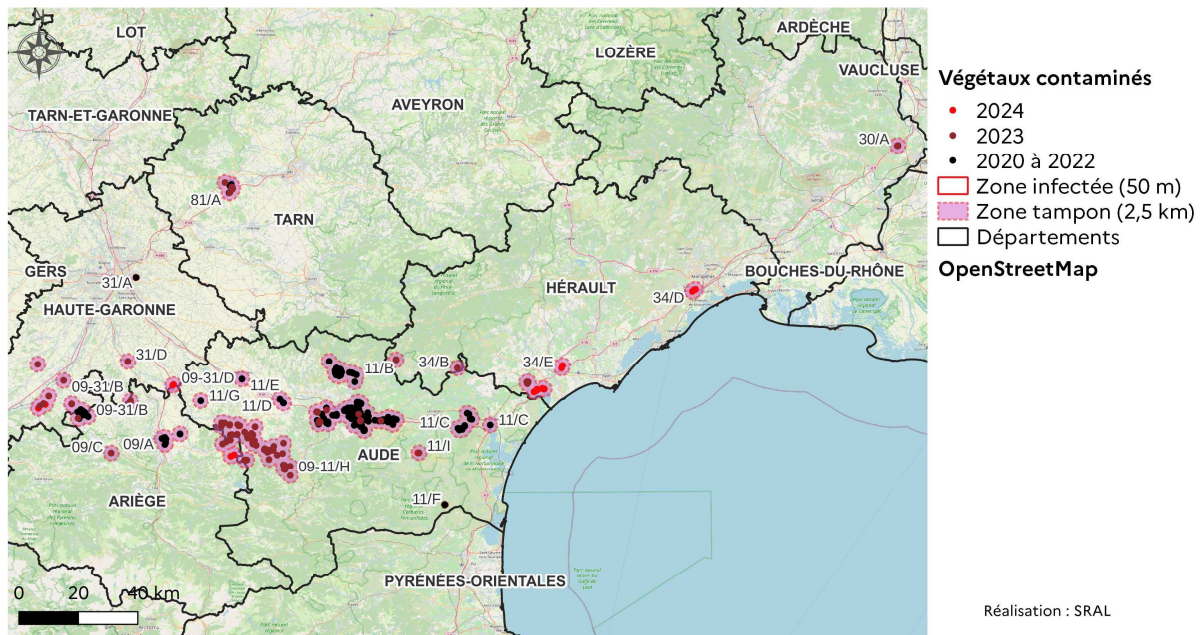
L'insecte *Bemisia tabaci* (populations non européennes) sera observé prioritairement sur culture de tomates et autres cultures légumières estivales ou sous serres qui facilitent l'observation et majorent le risque.

Luzerne

La luzerne sera principalement suivie pour l'espèce *Xylella fastidiosa*, en raison de son rôle dans l'épidémie de la bactériose aux Etats-Unis, s'agissant d'une culture pérenne, bien que ne subissant pas de dégâts importants.

En France un cas positif de présence de *X. fastidiosa* subsp. *multiplex* a été identifié sur luzerne en région PACA, plante asymptomatique et au moins 6 parcelles détectées positives dans l'Aude (4 pools positifs en 2000 et 2 en 2021. Soit pour 2021, 2.7% des pools de prélèvements positifs) fin 2021.. Des foyers nombreux de la sous-espèce *multiplex* ont été découverts dans l'Aude (Castelnaudary – Narbonne avec le premier foyer identifié sur Trèbes en septembre 2020) à partir de septembre 2020 sur la base d'une surveillance de pépinières (plants de lavandes). Le phénomène rend compte d'une extension plus large sur des plantes sauvages alentours et au-delà du seul sillon Lauragais, dont au moins deux parcelles de luzerne en 2021. Il s'agit d'une zone caractérisée par des hivers peu gélifs compatibles avec la survie de la bactérie.

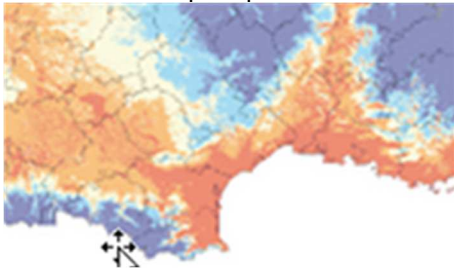
Xylella fastidiosa dans l'Ariège, l'Aude, le Gard, la Haute-Garonne, l'Hérault et le Tarn Zones infectées et Zones tampons



Sources : ©IGN BD TOPO®, OpenStreetMap, DRAAF / SRAL Occitanie

Carte : Zones délimitées pour *Xylella fastidiosa* en Occitanie à l'été 2024
Source : DRAAF / SRAL Occitanie

Zones climatiques plus favorables à la recherche de *X. fastidiosa* (orangé)



Se référer à la fiche de reconnaissance SORE (https://plateforme-esv.fr/fiches_diagnostic).

Compléments pour la luzerne :

La présence de la bactérie dans la luzerne est observée plus régulièrement en été et à l'automne qu'au printemps avec un effet des températures basses de l'hiver qui neutralisent en général la maladie dans les parties aériennes. Un doute existe quant à une transmission mécanique via les outils de fauche, risque que nous ne retiendrons pas en première analyse³¹.

Les sous-espèces qui causent le nanisme de la luzerne (multiplex et fastidiosa en première analyse), ne se sont pas développées dans le centre et le nord des Etats-Unis, trop froids en hiver bien que les vecteurs soient potentiellement abondants. Cela mettrait en évidence le poids des hivers froids qui limite l'extension de la bactérie y compris la sous espèce multiplex. Dans les

31 Sisterson, M. S., Thammiraju, S. R., Lynn-Patterson, K., Groves, R. L., and Daane, K. M. 2010. Epidemiology of diseases caused by *Xylella fastidiosa* in California: Evaluation of alfalfa as a source of vectors and inocula. Plant Dis. 94:827-834.

régions où la bactérie est présente et active, la densité et l'activité des vecteurs détermine le risque de transmission.

Les adventices et en particuliers les graminées adventices sont plus favorables au développement de la population de vecteurs dans les observations faites aux USA mais à « recalibrer » en Europe où les cistes (Corse) ou les Spartium (Aude) semblent des plantes indicatrices du risque³².

En conséquence tous les facteurs qui favorisent le développement des adventices (irrigation sous le climat sec de Californie avec un double effet antagoniste sur la luzerne ou sur les adventices) ou l'incapacité de la luzerne à concurrencer le développement des adventices y compris le nanisme d'un nombre important de plantes de luzerne vont favoriser la contamination de la luzerne mais aussi la diffusion de la maladie alentours si la logique des observations faites aux Etats Unis est extrapolable. Dans le cas de l'Aude, il pourrait s'agir de la présence de Spartium (57% des pools de Spartium positifs) entre autres dans des luzernes anciennes.

L'inverse : favoriser la croissance et la compétition de la luzerne vis-à-vis des adventices, dont les spartium participe à la lutte contre la maladie ou la présence de la bactérie dans la luzernière (luzerne jeune et en pleine croissance, appliquer un désherbage dans les parcelles de luzerne et éviter la présence de de plantes indicatrices du risques sensibles et pérennes autour des parcelles).

Spécificité de la luzerne dans l'épidémie de *X. fastidiosa* : Le nanisme de la luzerne (*Medicago sativa*), dû à *Xylella fastidiosa* subsp. *fastidiosa* (mais longtemps attribué à un virus) est reconnu depuis les années 1920 dans le sud de la Californie. Il se manifeste par un rabougrissement de la plante, qui présente un feuillage plus sombre (couleur bleuâtre). La racine principale reste d'aspect normal, mais présente, en section, une couleur jaunâtre avec des striures sombres de tissus morts³³. **L'observation se fait surtout sur des luzernes plus âgées, à partir de trois ans et surtout au-delà de 6 ans.** Ce n'est pas une maladie importante sur le plan économique, mais les luzernières infectées constituent un réservoir pour la bactérie *Xylella fastidiosa* susceptible de réinfecter, par l'intermédiaire des cicadelles vectrices, les vignobles voisins sujets à la maladie de Pierce aux Etats-Unis ou bien les vergers de prunus. Bien que la luzerne ne soit pas un hôte préféré pour la « cicadelle pisseuse » (*Homalodisca vitripennis*) ou d'autres vecteurs, indépendamment la luzerne joue un rôle non négligeable dans l'épidémiologie de la maladie de Pierce en Californie comme plante hôte de la bactérie et culture pérenne (5 à 7 ans en règle générale, plus pour des luzernières peu productives). La gamme de vecteurs est cependant bien différente en France.

Analyse de risque : On pourra s'aider pour identifier les sols favorables à la culture de luzerne par la teneur en calcaire des sols, carte nationale et régionale ou locale (par exemple : <https://www.gissol.fr/donnees/cartes/le-taux-de-calcaire-total-des-sols-pour-le-departement-de-charente-maritime-2334>).

Prairies

Quelques caractéristiques spécifiques : Le ray-grass et les prairies seront surtout suivies pour la surveillance de l'insecte *Listronotus bonariensis* et accessoirement *Popillia japonica*

Les prairies permanentes et temporaires seront surveillées officiellement principalement vis à vis de *Listronotus bonariensis* étant donné le statut d'hôte majeur des *Lolium* (ray grass) qui composent l'essentiel des prairies temporaires. D'autres graminées fourragères sont aussi concernées. Une description complète est faite dans la partie 2.c) de cette annexe.

Pour *Popillia japonica*, les gazons de graminées des zones espaces verts bien entretenues (arrosées et tondues) et parcelles de golf et terrains de sport sont cependant infiniment plus exposés que

³² Traduit et adapté du Compendium of alfaalfa diseases (APS press)

³³ Les folioles sur les plantes atteintes sont plus petites, souvent d'une couleur légèrement plus foncée (bleuâtre) mais pas déformées, tachetées ou jaunes. La racine pivotante est de taille normale, mais en la coupant diagonalement ou horizontalement le long de la racine, le bois est anormalement jaunâtre avec de fines stries sombres de tissu mort. Chez les plantes récemment infectées, le jaunissement se situe principalement dans un anneau commençant sous l'écorce, avec un cylindre de tissu blanc normal au centre. L'écorce interne n'est pas décolorée, il n'y a pas de poches gommeuses sous l'écorce et il n'y a pas de grandes taches brunes ou jaunes comme c'est le cas avec le flétrissement bactérien causé par *Clavibacter insidiosum*.

la plupart des parcelles de prairies (confirmé par les observations faites en Suisse et expertise collective ANSES mai 2022³⁴), le dépôt de ponte par les femelles se faisant préférentiellement sur des gazons tondus régulièrement (herbes de moins de 8 cm de hauteur) et avec des sols suffisamment humides et non desséchés comme souvent le cas dans les prairies destinées au pâturage des animaux en été en période de ponte.

La surveillance de *Popillia japonica* n'est pas privilégiée sur ces zones compte tenu des autres hôtes majeurs notamment plantes pérennes, cultures légumières et maïs déjà surveillés officiellement pour les adultes de cet insecte. Ainsi, pour la détection de *Popillia japonica*, la surveillance officielle des adultes en grandes cultures sera privilégiée, sur maïs et en second lieu sur soja.

³⁴ Anses. (2022). AVIS de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à la « Demande d'évaluation du risque simplifiée (ERS) lié à *Popillia japonica*, le scarabée japonais, pour la France métropolitaine ». (Saisine 2021-SA-0090). Maisons-Alfort : Anses, 9 p.